SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU (SATE)

RAPPORT D'ACTIVITES 2025



Nouvelle station d'épuration d'Etray



L'Ognon



Renouvellement de conduite et branchement (SIEVO)

Document réalisé par :

Département du Doubs
Direction du développement et de l'équilibre des territoires
Service Eau et milieux aquatiques

SOMMAIRE

1ère PARTIE : PRESENTATION DU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU (SATE) 4
I. CADRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 5
II. COLLECTIVITES ELIGIBLES 5
III. MISSIONS 6
IV. MODALITES D'INTERVENTIONS DU SATE 7
IV.1. Conventionnement 7
IV.2. Tarif de l'assistance technique 9
IV.3. Financement 9
V. ORGANISATION 10
V.1. Le comité de suivi 10
V.2. Les moyens humains 11

2ème PARTIE : ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE EN VUE DE LA STRUCTURATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 13
I. ACCOMPAGNEMENT DE LA STRUCTURATION ET DE LA PROFESSIONALISATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 14
I. 1. Suivi du transfert des compétences et des études de préfiguration portées par les EPCI en 2025 14
I.2. Suivi de l'avancement des schémas directeurs 14
II. OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT) 15
III. ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE DU BLOC COMMUNAL DANS LES DOMAINES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 16

3ème PARTIE : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT 17
I. SUIVI REGULIER DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION 18
I.1. Missions du SATE 18
II.2. Visites des stations d'épuration 18
II. ACCOMPAGNEMENT DE L'AUTOSURVEILLANCE 20
II.1. Cadre réglementaire et missions du SATE 20
II.2. Assistance pour l'élaboration des cahiers de vie et manuels d'autosurveillance 21
II.3. Contrôle des dispositifs d'autosurveillance des STEP de plus de 2 000 EH 22
II.4. Bilans d'autosurveillance 23
III. SUIVI DES PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RENOVATION D'OUVRAGES D'EPURATION 24
IV. GESTION DES BOUES D'EPURATION DOMESTIQUES 25
V.1. Missions générales du SATE 25
V.2. Action spécifique du SATE en 2025 : réalisation de l'étude complémentaire de 3 filières alternatives à l'épandage agricole local des boues d'épuration domestiques 26
V. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : 27

4ème PARTIE : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE 28
I. LA PROTECTION REGLEMENTAIRE DES CAPTAGES 29
I.1. Généralités 29
I.2. La procédure de protection des captages 29
I.3. Missions du SATE 30
I.4. Etat d'avancement des procédures dans le département 30
I.5. Procédures suivies en 2025 30
II. L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES 31
II.1. Missions du SATE 32
II.2. Les démarches engagées dans le Doubs 32

5ème PARTIE : PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES (MISSIONS TRANSVERSALES) 33
I. RECUEIL, ANALYSE ET SYNTHESE DE DONNEES SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES 34
I.1. Pilotage des réseaux de suivis départementaux 34
I.2. Poursuite de l'Observatoire départemental de la qualité des milieux aquatiques et alimentation régulière du site départemental de l'eau 35
II. ASSISTANCE A LA DEFINITION DES ACTIONS DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES 36
II.1. Structuration d'une gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques adaptée aux enjeux 36
II.2. Soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques et humides 38

ANNEXES 40

TABLE DES ANNEXES :

1 - LISTE DES VISITES DE STEP REALISEES EN 2025 41
2 - CONTROLES DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE 46
(STEP>2000 EH) REALISES EN 2025 46
3 – AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS DE MOINS DE 501 EH REALISEE EN 2025 48
4 - DETAIL DE LA PROCEDURE DE PROTECTION DES CAPTAGES 50
5 - ACCOMPAGNEMENT DES PROCEDURES DE PROTECTION DES CAPTAGES EN 2025 52

1ère PARTIE :

PRESENTATION DU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU (SATE)

I. CADRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Depuis de nombreuses années, les Départements apportent une aide et des conseils techniques aux collectivités locales, via leurs services d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE), dont le cadre juridique est la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Cette assistance technique constitue ainsi une mesure de solidarité vis-à-vis des collectivités qui ne disposent pas des moyens suffisants, notamment en termes de personnel technique qualifié, pour l'exercice de leurs compétences *« eau potable »* et *« assainissement »*.

Pour les collectivités qui souhaitent en bénéficier, cette aide peut s'exercer dans les domaines liés à l'eau suivants :

- assainissement collectif,
- assainissement non collectif
- alimentation en eau potable,
- entretien des milieux aquatiques et humides.

Dans le cadre du décret n°2019-589 du 14 juin 2019, le seuil d'éligibilité des communes et de leurs groupements a été revu à la hausse et les missions composant l'assistance dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de l'entretien des milieux aquatiques mais également de la voirie et de l'aménagement urbain ont été renforcées et précisées.

II. COLLECTIVITES ELIGIBLES

L'assistance technique mise à disposition par le Département consiste à aider les communes et leurs groupements éligibles mentionnés à l'article R. 3232-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Concrètement, il s'agit des groupements de communes de moins de 40 000 habitants ou comprenant une moitié au moins de communes membres situées en zone de montagne ainsi que des communes considérées comme rurales au sens de l'article D 3334-8-1 du CGCT, à l'exception de celles dont le potentiel financier par habitant dépasse un certain seuil.

Pour mémoire, sont considérées comme rurales :

- les communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants,
- les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 5 000 habitants, qui n'appartiennent pas à une unité urbaine (définie par l'INSEE) ou bien qui appartiennent à une unité urbaine dont la population n'excède pas 5 000 habitants.

En revanche, ne sont pas éligibles à l'assistance technique du Département les communes et les groupements de communes dont le potentiel financier par habitant est 1,3 fois supérieur au potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants au niveau national.

En application de ces critères, le tableau ci-dessous présente, à partir des compétences exercées dans les différents domaines de la gestion de l'eau (assainissement et eau potable), le nombre de collectivités qui, dans le Doubs, étaient éligibles en 2025 à l'assistance technique départementale :

Domaine de compétence	Collectivités compétentes (*)	Collectivités éligibles (**)		Commentaires
		Nombre	%	
Assainissement collectif	**29**	**25**	**86 %**	(*) Collectivités exerçant la sous-compétence « traitement » (**) Ne sont pas comptées les communes sans assainissement collectif (100 % en assainissement non collectif - ANC)
Communes	13	12	92 %	
Communautés d'agglomération ou de communes	13	10	77 %	
Syndicats	3	3	100 %	
Ressource en eau	**101**	**9**	**9 %**	(*) Collectivités exerçant la sous-compétence « production » (c'est-à-dire ayant au moins un captage utilisé) (**) Collectivité ayant au moins une procédure de protection de captage en cours en 2025.
Communes	66	5	8 %	
Communautés d'agglomération ou de communes	8	3	37 %	
Syndicats	27	1	4 %	

Il est important de noter que le taux de collectivités éligibles au service en assainissement et en eau potable est sensiblement stable depuis les trois dernières années.

III. MISSIONS

Sur la base des textes législatifs et règlementaires, les missions assurées par le SATE du Département en 2025 ont été les suivantes :

- **d'une manière générale** :
 - assistance des maitres d'ouvrage (AMO) à la réalisation des projets sur les plans juridique, administratif et technique et à la recherche de financements publics ainsi que la passation de marchés publics (hors maîtrise d'œuvre),
 - accompagnement des schémas directeurs d'eau potable (SDAEP) et d'assainissement (SDA)
- **dans le domaine de l'assainissement :**
 - assistance aux services publics d'assainissement collectif,
 - assistance pour l'évaluation et l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration collectives :
 - visite annuelle des stations d'épuration : expertise et conseil technique pour améliorer le fonctionnement, analyse ponctuelle en entrée et sortie de stations, etc,
 - réalisation de l'autosurveillance des stations de moins de 501 EH prioritaires,
 - réalisation des contrôles des dispositifs d'autosurveillance pour les stations de plus de 2 000 EH.
- **dans le domaine de la protection de la ressource en eau :**
 - accompagnement des procédures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable.
- **dans le domaine de la protection des milieux aquatiques et humides (missions transversales) :**
 - pilotage des réseaux de suivi départementaux de la qualité des cours d'eau,
 - développement d'un observatoire départemental de l'eau et des milieux aquatiques,

- accompagnement technique et financier des structures en charge de la GeMAPI.

Suite à une démarche d'évaluation globale de la politique de l'eau finalisée en début d'année, ces missions seront amenées à évoluer à compter de 2026, afin de mieux tenir compte :

- des enjeux actuels : raréfaction de la ressource en eau, nouvelle directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU2) adoptée en 2024 par le Parlement européen, ...
- des besoins nouveaux exprimés par les services publics d'eau et d'assainissement à l'aune de leur structuration et professionnalisation croissante et des nouvelles obligations réglementaires (renforcement de la surveillance des rejets des stations d'épuration, nouvelles molécules à analyser, ...)

IV. MODALITES D'INTERVENTIONS DU SATE

IV.1. Conventionnement

Depuis une trentaine d'années, la politique de l'eau du Département est conduite en partenariat étroit avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sur la base d'accords-cadres couvrant la durée des programmes d'intervention de cet établissement public. Pour rappel, le dernier accord-cadre couvrait la période 2020-2024 correspondant au 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

En 2025, le 12ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau est entré en vigueur pour une durée de 6 ans (2025-2030). Aussi, comme cela était le cas pour le précédent programme, un nouvel accord-cadre et 3 conventions d'application ont été travaillés en 2025 afin de fixer des objectifs partagés et d'articuler le rôle de chacun dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

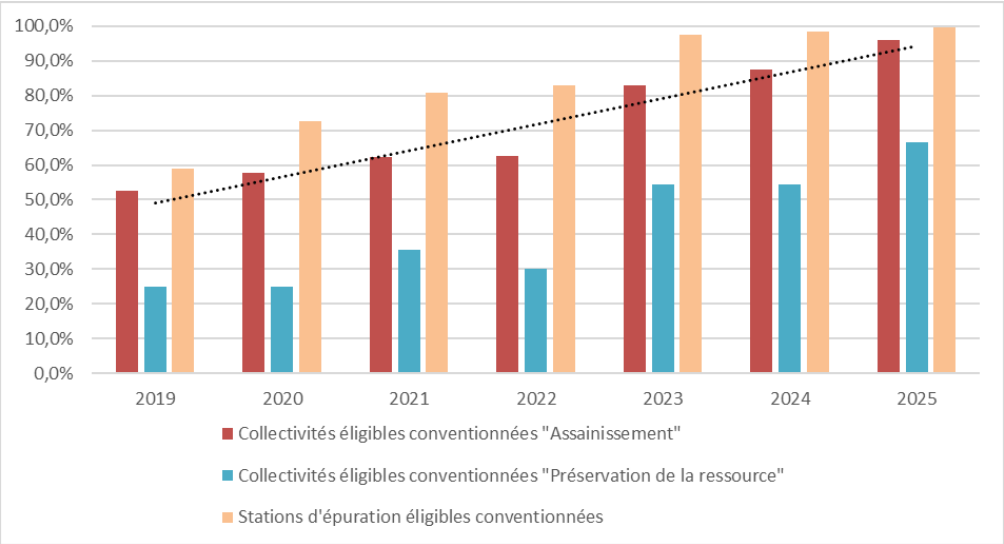
Ce nouvel accord-cadre, intégrant le renforcement des missions du SATE, sera soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale au cours du premier semestre 2026.

2025 a donc constitué une année de transition durant laquelle les missions relevant de l'assistance technique et les missions transversales ont été poursuivies dans la continuité de 2024.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 3232-1-1 du CGCT, l'intervention du Département dans le cadre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau doit donner lieu à l'établissement d'une convention avec chaque collectivité qui aura demandé à bénéficier du service. Cette convention définit de manière précise la nature des missions et les modalités de rémunération de cette assistance.

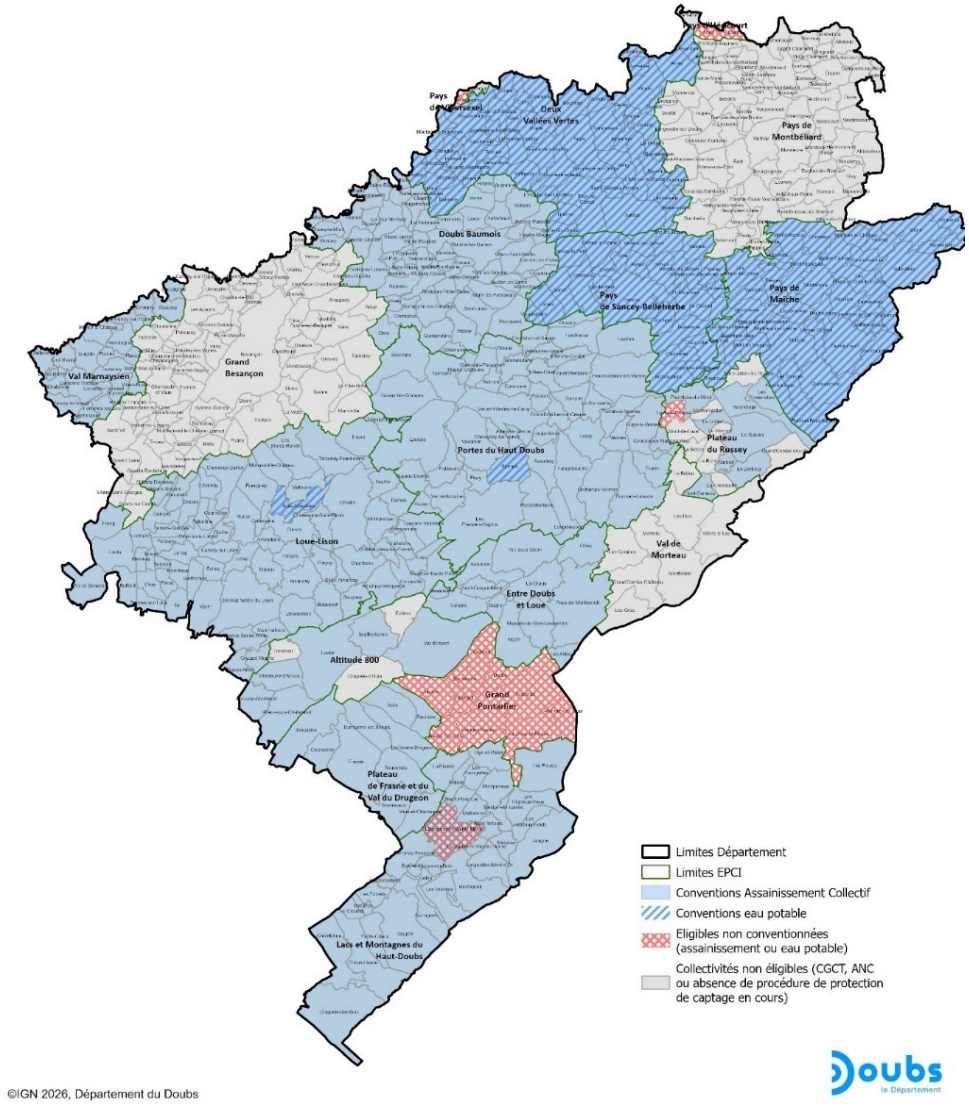
En 2025, et dans l'attente de la nouvelle offre de service du SATE entrant en vigueur en 2026, le Département a reconduit sur les mêmes bases qu'en 2024, les conventions de partenariat annuelles avec les collectivités éligibles.

Ainsi, en 2025, 67 % des collectivités éligibles ont conventionné (6/9) dans le domaine de l'eau potable et 96 % dans le domaine de l'assainissement (24/25), représentant 99 % des stations d'épuration potentielles (231/232).



Comme le démontre le graphique ci-dessus, ce chiffre est en constante augmentation depuis 2019.

La carte ci-après précise les collectivités ayant conventionné en 2025 dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement :



IV.2. Tarif de l'assistance technique

Comme l'impose la réglementation, l'assistance technique exercée par le Département dans le domaine de l'eau doit donner lieu à une contribution financière de la part des collectivités bénéficiaires.

Cependant, celle-ci doit rester à un coût abordable pour les communes et leurs groupements, et n'est pas censée couvrir la totalité des dépenses liées aux missions assurées par le Département.

Concrètement, le Conseil départemental doit définir le tarif annuel pour l'assistance technique dans les différents domaines d'intervention (assainissement et eau potable).

Un arrêté ministériel en date du 21 octobre 2008 (JO du 25/11/2008) dresse la liste des éléments de coûts que le Département doit retenir pour déterminer la rémunération du service.

De plus, les textes d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques précisent que :

- le tarif annuel est défini, pour chaque domaine d'intervention, en tenant compte des coûts par habitant qu'auraient ces prestations pour une collectivité non rurale (notion de taille suffisante pour permettre un coût abordable par habitant pour les petites communes rurales),
- le montant annuel de la rémunération demandée à chaque collectivité demandeuse est calculé comme suit :

tarif / habitant x population de la commune ou EPCI utilisée pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- le Conseil départemental définit le seuil de mise en recouvrement de la rémunération demandée.

Les simulations menées conformément à ce que demandent les textes d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ont conduit à maintenir pour 2025 un tarif de :

- **0,30 € par habitant** pour l'assainissement collectif,
- **0,15 € par habitant** pour la ressource en eau potable,

Par ailleurs, sur la base des estimations financières réalisées, et dans un souci de maîtrise des coûts de gestion administrative, le seuil de recouvrement de la rémunération globale qui pourra être perçue auprès d'une collectivité pour l'ensemble des domaines (assainissement et eau potable) a été maintenu à **25 €**.

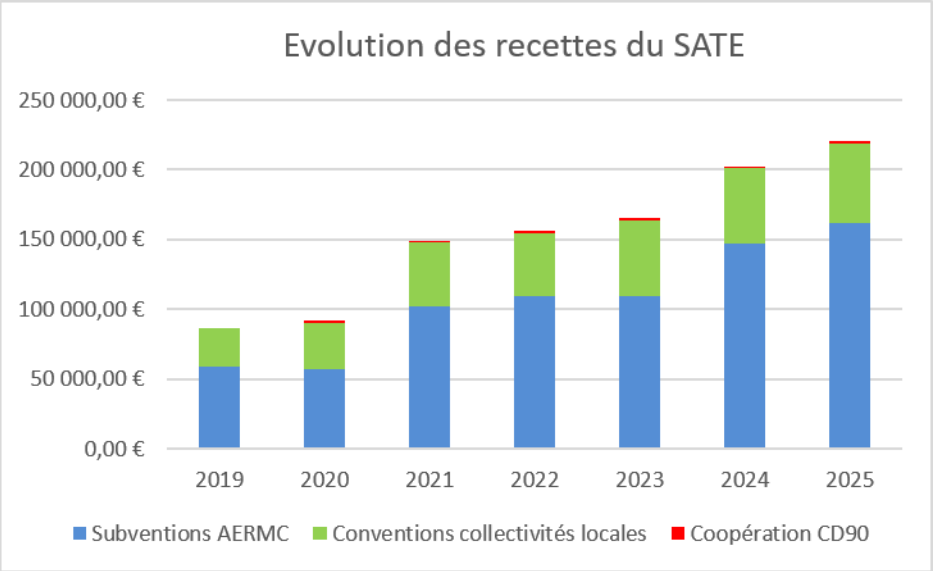
Il est important de noter que ces modalités financières seront révisées à compter de 2026 dans le cadre de la nouvelle offre de service du SATE.

IV.3. Financement

Le financement de l'assistance technique départementale est assuré par :

- l'Agence de l'eau qui finance les missions du SATE (régie et missions externalisées) à hauteur d'environ 50 %, représentant une participation de 162 000 € en 2025 ;

- le bloc communal par le biais des conventions techniques et financières évoquées dans le chapitre précédent (environ 57 000 € en 2025) ;
- le Département du Territoire de Belfort via une convention de coopération pour les 3 stations d'épuration encore éligibles sur son territoire, ce Département ayant fait le choix de ne pas mettre en place un service dédié (environ 1 200 € en 2025). Comme l'indique la figure ci-dessous, depuis 2019, le financement du service est en constante augmentation :



V. ORGANISATION

V.1. Le comité de suivi

Conformément à l'article R3232-1-4 du code général des collectivités territoriales, le suivi et l'évaluation de l'assistance technique sont assurés par un comité qui en établit un bilan d'activité annuel mis à disposition du public sous forme dématérialisée par le Département.

Le comité comprend notamment des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires, un représentant du Préfet du département, un représentant de l'Agence de l'eau et, s'il y a lieu, un représentant du ou des établissements publics territoriaux de bassin compétents dans le département concerné. Ce comité peut être ouvert à des représentants des organisations professionnelles impliquées sur les thématiques concernées.

Fin 2025, le Département a réactivé l'animation territoriale départementale engagée en 2023 dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. A cette occasion, un bilan de l'activité 2025 du SATE ainsi que la nouvelle offre de service qui entrera en vigueur à compter de 2026 ont été présentés.

Ce réseau d'échanges constitué des communautés de communes et d'agglomération ainsi que des principaux syndicats d'eau, sera amené à se réunir une à deux fois par an afin d'impulser une réflexion sur des sujets d'actualité, de partager les principaux indicateurs départementaux acquis dans le cadre de l'observatoire départemental et les retours d'expérience plus locaux dans le domaine (assistance technique départementale, tarification de l'eau, sécurisation de la ressource, etc.).

De plus, le rapport d'activité annuel du SATE est mis à disposition du public via le site départemental de l'eau (Organisation et missions du SATe - Site départemental de l'eau).

V.2. Les moyens humains

Les missions réglementaires relevant de l'assistance technique dans le domaine de l'eau au titre du décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 sont assurées par 7 agents appartenant au Service eau et milieux aquatiques (SEMA) et par un agent du service espaces naturels, agricoles et forestiers (SENAF) du Département.

Suite au départ de la collectivité de Mme Pauline LEPEULE en avril 2025, Mme Marion CHABOT a été recrutée au sein du service. Elle a pris ses fonctions le 1er septembre 2025. A cette occasion, une réorganisation des missions a été opérée afin de mieux tenir compte des spécificités propres à chaque domaine de compétences et en prévision de la réalisation prochainement en régie d'une étude stratégique sur la thématique de la sécurisation de l'alimentation en eau potable.
Dans cette perspective, Mme Marion CHABOT a en charge le volet « Ressource et captages » en transversalité sur l'ensemble du département et les 3 autres agents composant le SATE, le volet « Assainissement » à l'échelle de territoires d'intervention dont le périmètre a été redéfini (voir carte ci-dessous).

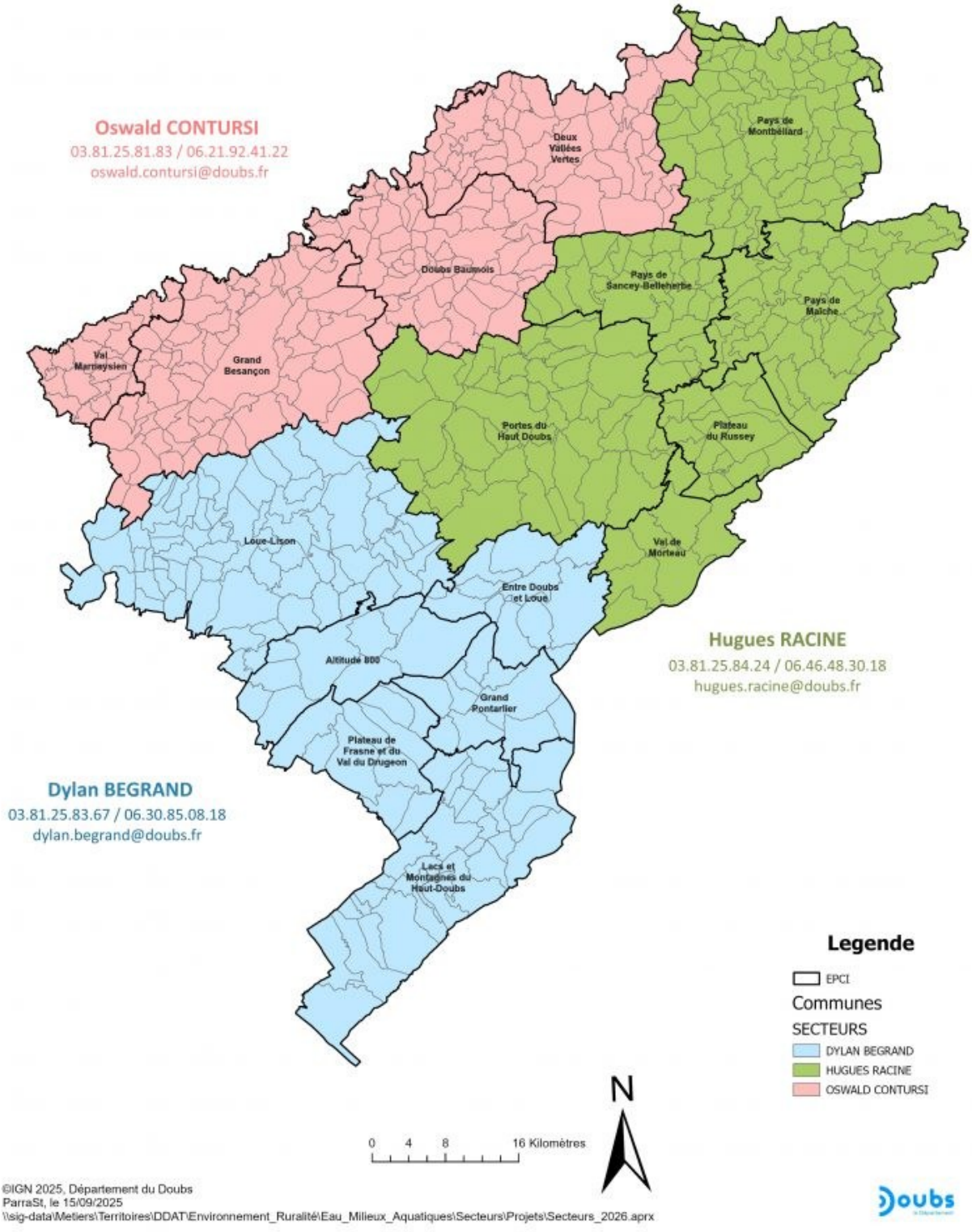
Les missions relevant de l'assistance technique départementale et des missions transversales sont à présent organisées de la manière suivante au sein du SEMA :

- Chef du service – coordination du SATE : M. Stéphane PARRA
- Développeur « Milieux aquatiques » : M. Thomas DAUDEY
- Assistance technique dans le domaine de l'assainissement :
 - Communautés de communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD), du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB), du Pays de Maîche (CCPM, du Plateau du Russey (CCPRu), du Val de Morteau (CCVMo) et Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) : M. Hugues RACINE
 - Communautés de communes Doubs Baumois (CCDB), des Deux Vallées Vertes (CC2VV), du Val Marnaysien (CCVMa) et Grand Besançon Métropole (GBM) : M. Oswald CONTURSI
 - Communautés de communes Loue Lison (CCLL), Frasne et Val du Drugeon (CCFD), Altitude 800 (CCA800), Entre Doubs et Loue (CCEDL), du Grand Pontarlier (CCGP) et Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD) : M. Dylan BEGRAND
- Assistance technique dans le domaine de l'eau (Ressource et captages) : Mme Marion CHABOT.
- Appui administratif du service : Mme Catherine VINOT

De plus, un agent du Service espaces naturels, agricoles et forestiers (SENAF) a eu en charge la gestion et la protection des zones humides dans le cadre notamment du déploiement de la politique ENS développée par le Département du Doubs : Mme Bérénice IBLED.

La répartition des secteurs d'intervention dans le domaine de l'assainissement, calée sur les périmètres des EPCI, est présentée sur la carte ci-dessous :

Service Eau et Milieux Aquatiques
Service d'assistance technique dans le domaine de l'eau
Volet Assainissement
TERRITOIRES D'INTERVENTION



©IGN 2025, Département du Doubs
ParraSt, le 15/09/2025
\\sig-data\Metiers\Territoires\DDAT\Environnement_Ruralité\Eau_Milieux_Aquatiques\Secteurs\Projets\Secteurs_2026.aprx

2ème PARTIE :

ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE EN VUE DE LA STRUCTURATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

I. ACCOMPAGNEMENT DE LA STRUCTURATION ET DE LA PROFESSIONALISATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

I. 1. Suivi du transfert des compétences et des études de préfiguration portées par les EPCI en 2025

Afin de lutter contre le morcellement de la gestion de l'eau potable (production, transport, distribution et vente) et de l'assainissement et d'inciter à une structuration pertinente des services publics d'eau potable et d'assainissement dotés de moyens techniques et financiers adaptés aux enjeux, le SATE accompagne techniquement les EPCI à fiscalité propre qui portent des réflexions concernant un transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la bonne échelle.

Concrètement, le SATE est ainsi chargé d'accompagner les intercommunalités depuis le recrutement du prestataire jusqu'au rendu final des études (fourniture de modèle et relecture du CCTP, participation aux comités de pilotage, etc.).

En 2025, la mission du SATE a essentiellement consisté en la poursuite de l'accompagnement technique des études de préfiguration des compétences eau potable et assainissement initiées par les 3 EPCI suivants :

- Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (eau potable),
- Communauté de communes du Plateau du Russey (assainissement et eau potable),
- Communauté de communes Altitude 800 (assainissement et eau potable).

I.2. Suivi de l'avancement des schémas directeurs

Au travers de son accompagnement au quotidien, le SATE incite les collectivités et intercommunalités compétentes à disposer de schémas directeurs actualisés dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, ces documents étant indispensables pour :

- garantir la cohérence entre la gestion de l'eau et la vision stratégique du développement du territoire,
- établir les programmes pluriannuels d'investissement correspondants.

Concrètement, l'accompagnement du SATE revêt les missions suivantes :

- incitation des communes et leurs groupements à engager les études de faisabilité technico-économiques préalablement à la mise en œuvre d'investissements (construction ou mise aux normes de station d'épuration, construction ou réhabilitation de réseaux d'eau potable et d'assainissement,…),
- fourniture aux maîtres d'ouvrage, au fur et à mesure de l'avancement de leurs études, des éléments de réponse technique, réglementaire et financière nécessaires aux prises de décisions,
- veille de la cohérence et de la complémentarité des études conduites par les différents maîtres d'ouvrage au niveau de territoires géographiques proches.

I.2.1. Schémas directeurs d'assainissement

Dans ce cadre, la plupart des communes du Doubs se sont engagées dans la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement.
Ainsi, près de 40 % des communes possédant un zonage en assainissement collectif disposent d'un schéma directeur datant de moins de 10 ans et 36 % des communes possédant un zonage en assainissement collectif ont engagé sa réalisation.

En 2025, le SATE a accompagné l'élaboration ou la révision de plus d'une vingtaine de SDA :

- CCDB : Glamondans ;
- CCLL : Abbans-Dessus, Durnes, Flagey, Lods, Les Monts-Ronds, Ornans-Bonnevaux, Rouhe, Rurey et Saules ;
- CCLMHD : Les Fourgs, Les Grangettes, Labergement-Sainte-Marie, Malbuisson, Malpas, Montperreux, Oye-et-Pallet, Saint-Point-Lac, La Planée, Remoray-Boujeons, Fourcatier-et-Maison-Neuve, Les Hôpitaux-Neufs, Les Hôpitaux-Vieux, Longevilles-Mont-d'Or, Métabief, Rochejean, Saint-Antoine, Touillon-et-Loutelet ;
- CCPRu : Le Narbief et le Luhier ;
- CCPSB : Sancey, Belvoir et Rahon ;
- GBM : Mazerolles-le-Salin, Pouilley-Français et Vieilley.

II.2.2. Schémas directeurs d'alimentation en eau potable

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, 36 % des communes se sont engagées dans la réalisation d'un schéma directeur. En outre, près de 57 % des communes disposent d'un schéma directeur à jour de moins de 10 ans.

Pour l'année 2025, le SATE a accompagné l'élaboration ou la révision de plus d'une dizaine de SDAEP :

- CC2VV : Blussans/Arcey/Desandans et Médière,
- CCDB : Esnans et Pouligney-Lusans,
- CCLL : Montgesoye,
- CCPHD : Plaimbois-Vennes et la Sommette,
- CCPSB,
- CCPRu : La Bosse et Laval-le-Prieuré,
- SIE du Plateau d'Amancey,

II. OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

Dans le cadre de ses missions générales, le SATE s'astreint à développer et actualiser de manière régulière une base de données départementale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en vue :

- d'informer les collectivités éligibles tout en leur permettant de situer leur action au niveau départemental, via notamment l'élaboration et la diffusion d'un rapport annuel d'observatoire de l'eau et de l'assainissement (prise de compétences, prix de l'eau et de l'assainissement, ...) ;
- de guider les priorités d'intervention à l'échelle départementale et de préciser où l'action du SATE doit se concentrer (stations d'épuration prioritaires, réseaux fuyards, ...) ;
- d'alimenter régulièrement son site départemental de l'eau, mettant à disposition les données et sensibilisant le grand public sur la nécessaire préservation de ce bien commun que constitue la ressource en eau.

Ces données concernent aussi bien des données techniques (caractéristiques des stations d'épuration, linéaires de réseaux, etc.) que des données plus générales (prises de compétences, modes de gestion, etc.) ou encore des informations relevant de la réglementation (conformité des stations d'épuration, autosurveillance, procédures de protection des captages, ...).

III. ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE DU BLOC COMMUNAL DANS LES DOMAINES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En tant que partenaire de proximité et fédérateur du bloc communal, le Département a réactivé en 2025 l'animation territoriale départementale engagée en 2023 dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi, une réunion associant les Vice-présidents des EPCI en charge de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les Présidents des principaux Syndicats d'eau, a été organisée le 3 décembre 2025 aux Premiers Sapins sous la Présidence de Mme Béatrix LOIZON, Vice-présidente du Département en charge notamment de la politique de l'eau.
Cette réunion a notamment permis de présenter l'activité du SATE en 2025, la nouvelle offre de service qui entrera en vigueur à compter de 2026, et de partager les informations dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Il est prévu que ce réseau d'échanges se réunisse désormais une à deux fois par an afin de créer une dynamique départementale, de favoriser les réflexions communes sur des sujets d'actualité, de partager les principaux indicateurs départementaux acquis dans le cadre de l'observatoire départemental et les retours d'expérience plus locaux dans le domaine (assistance technique départementale, tarification de l'eau, sécurisation de la ressource, etc.).

A l'occasion de cette réunion, la proposition du Département de partager avec les intercommunalités, une vision stratégique départementale des enjeux liés à la sécurisation de l'alimentation en eau potable et à la gestion durable de la ressource en eau dans le Doubs, a été acceptée.
Ce travail conduit en régie par le Département, s'appuiera largement sur le réseau d'échanges décrit précédemment, afin de définir un plan d'actions permettant de sécuriser la ressource coconstruit avec les territoires.

Dans cette perspective, en 2025, une première feuille de route méthodologique a été élaborée par la développeuse « Ressource en eau et captages » et présentée aux principaux partenaires pour validation.

3ème PARTIE :

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

I. SUIVI REGULIER DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'EPURATION

I.1. Missions du SATE

Le SATE accompagne les services publics d'assainissement éligibles au service pour le bon fonctionnement des stations d'épuration qu'ils gèrent. D'une manière générale, les missions consistent à :

- vérifier l'état général des installations et leur niveau d'entretien,
- vérifier le niveau de suivi du fonctionnement des ouvrages,
- déceler les éventuels anomalies et dysfonctionnements,
- anticiper les dérèglements,
- recenser les problèmes chroniques,
- connaître l'évolution des pollutions émises,
- apprécier la production annuelle de boues sur la station,
- apporter les conseils nécessaires pour optimiser le fonctionnement des installations,
- sensibiliser l'exploitant sur la nature et la priorité des investissements nécessaires pour améliorer la gestion et le rendement du système d'assainissement.

II.2. Visites des stations d'épuration

Hors situation exceptionnelle (travaux prévus ou en cours, demande du maître d'ouvrage, etc), chaque station d'épuration conventionnée fait l'objet d'une visite annuelle par un technicien du SATE. Selon les enjeux et besoins, ces dernières sont de deux types :

- Les visites avec tests,
- Les visites avec analyses.

II.2.1. Visites avec tests

Ce type de visite comprend :

- l'examen du cahier d'exploitation de la station et un entretien avec l'agent en charge de sa gestion sur les conditions de fonctionnement depuis la visite précédente,
- le constat du fonctionnement et de l'état d'entretien des appareillages électromécaniques en service à la station d'épuration et sur le réseau d'assainissement,
- la visite de la station, et si nécessaire, des principaux postes de relevage et des principaux déversoirs d'orage situés sur le réseau,
- la fourniture d'explications et de conseils au gestionnaire afin de contribuer à sa formation technique et à l'amélioration de l'efficacité de l'exploitation du système d'assainissement.

Au titre de la campagne de suivi des station 2025, 2 visites avec test ont été réalisées.

II.2.2. Visites avec analyses

Elles comprennent, outre les prestations de la visite avec tests, la réalisation de prélèvements ponctuels d'échantillons sur effluents bruts, effluents traités, ainsi qu'éventuellement sur les boues.

Les analyses ont été réalisées par le Laboratoire de Chimie des Eaux de Besançon (Qualio) dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Au titre de la campagne de suivi 2025, 208 visites avec analyses ont été effectuées.

II.2.3. Modalités de mise en œuvre

Le programme des visites est établi en concertation avec les maîtres d'ouvrage et les exploitants des stations concernées.

Une modulation du programme est possible et même souhaitable en fonction de chaque cas particulier. Le nombre de visites peut être augmenté pour les stations qui nécessitent un suivi régulier ou pour lesquelles les préposés ont besoin d'un appui technique.

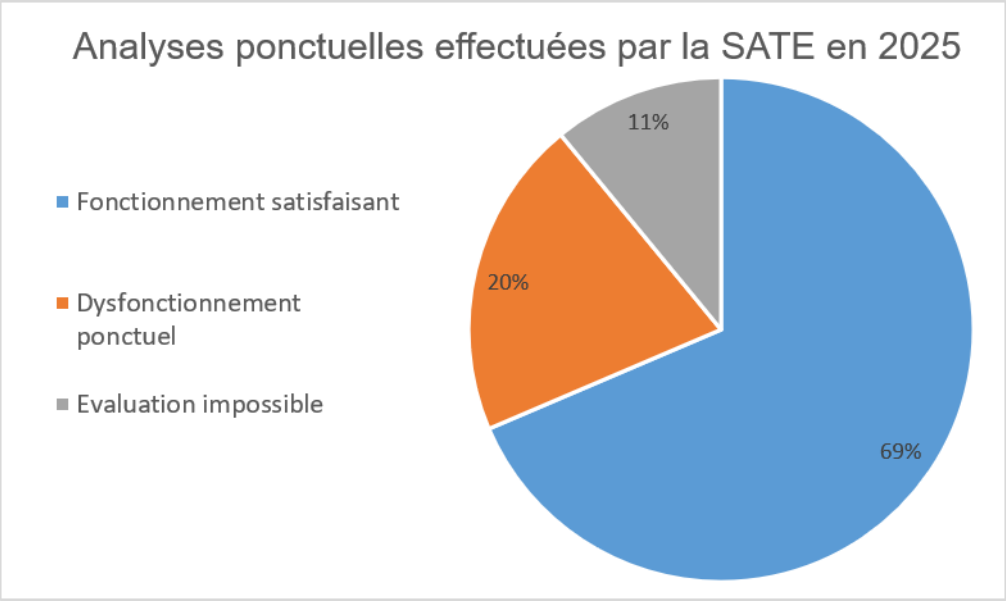
En contrepartie, le programme de visite peut être réduit pour les stations fonctionnant correctement de façon régulière, ou lorsque les préposés ont acquis des compétences suffisantes.

Le détail des visites réalisées au titre de la campagne de suivi 2025 est fourni en *annexe 1*.

II.2.4. Bilan qualitatif des visites

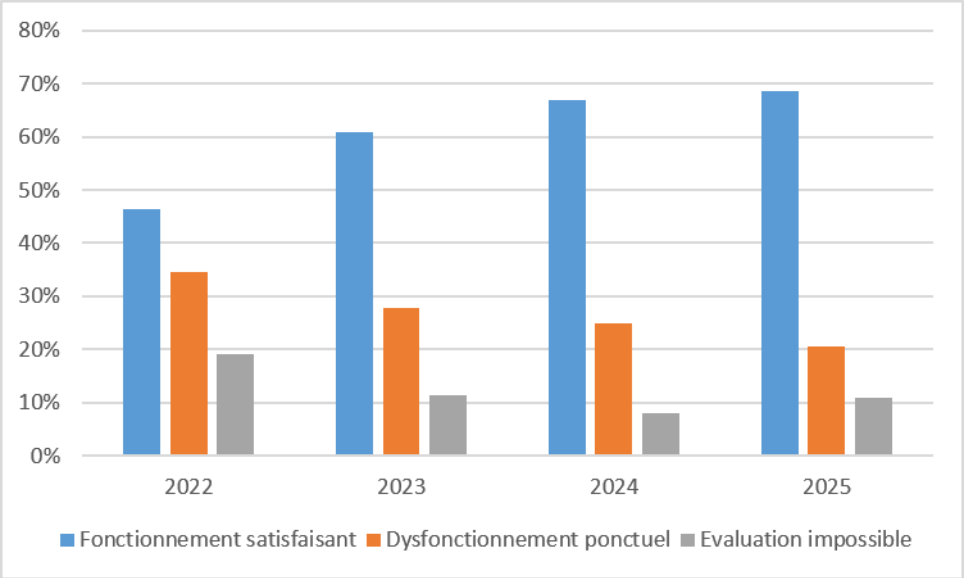
Bien que les visites ponctuelles ne permettent pas d'apprécier le fonctionnement global d'une station d'épuration au même titre qu'un bilan réalisé sur 24H, elles fournissent tout de même des indications précieuses sur la qualité de l'épuration du système au moment du passage du technicien du SATE.

Ainsi, en 2025, près de 69 % des stations d'épuration visitées présentaient un fonctionnement satisfaisant, comme en témoigne la figure ci-dessous :



En ce qui concerne les dysfonctionnements ponctuels rencontrés, environ un tiers concernait des problématiques de pollution organique (DBO, DCO, MES), un quart des problèmes de pollution phosphorée (Pt) et environ 15 % des problématiques de pollution azotée (NGL, NTK, NH4, NO3).

Ces dysfonctionnements semblent toutefois en baisse depuis ces dernières années, en lien probablement avec la rénovation progressive du parc épuratoire et l'évolution des filières de traitement (abandon progressive des décanteurs-digesteurs, …) :



II. ACCOMPAGNEMENT DE L'AUTOSURVEILLANCE

II.1. Cadre réglementaire et missions du SATE

L'autosurveillance concerne la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration ainsi que des systèmes de collecte d'une certaine taille. Elle est réglementée par l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié.

Pour les systèmes de collecte, l'autosurveillance est obligatoire pour les déversoirs d'orage collectant une charge brute journalière en pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/j DBO5 (2 000 EH) par temps sec ou rejetant plus de 70 % des volumes by-passés vers le milieu récepteur.

Concernant les systèmes de traitement, le niveau d'autosurveillance des stations d'épuration varie selon leur capacité épuratoire. Elle va de l'absence de mesure d'autosurveillance (dispositifs inférieurs ou égaux à 12 kg/j DBO5 ou 200 EH) à 365 mesures par an (dispositifs supérieurs ou égaux à 18 000 kg/j DBO5 ou 300 000 EH).

L’autosurveillance des systèmes d’assainissement couvre :

- l’organisation de l’exploitation et de la surveillance (à travers le manuel d’autosurveillance ou le cahier de vie pour les stations d’épuration de capacité inférieure à 2000 Equivalents Habitants), afin de justifier des moyens mis en œuvre par le maître d’ouvrage. Pour les agglomérations supérieures à 10 000 EH, le manuel d'autosurveillance doit intégrer une présentation du diagnostic permanent ;
- la programmation annuelle et la mise en œuvre des moyens de mesure (mesure de débit, prélèvement et analyse de pollution, évaluation de la production de boues, etc.) ;
- le suivi reporté dans le bilan annuel de fonctionnement qui doit être transmis chaque année aux services de la police de l’eau (une fois tous les deux ans pour les dispositifs compris entre 201 EH et 500 EH) ;
- l’information et la transmission des données au format SANDRE aux services de l'Agence de l'eau et de la Police de l'eau (DDT), par voie électronique via les plateformes Mesures des rejets et Verseau.

Dans ce cadre, le SATE assure les principales missions suivantes :

- l’assistance à l’élaboration et la mise en place des documents administratifs et de gestion patrimoniale (cahiers de vie et manuels d’autosurveillance, conventions de déversement des eaux non domestiques, etc),
- la réalisation des contrôles des dispositifs d’autosurveillance des stations d’épuration de plus de 2 000 EH (CDA-C),
- depuis 2021, la réalisation des bilans d’autosurveillance des stations d’épuration de moins de 501 EH,
- l’appui pour la transmission des données d’autosurveillance via les plateformes « Mesures des rejets » et « Vers’Eau ».

II.2. Assistance pour l’élaboration des cahiers de vie et manuels d’autosurveillance

Le SATE assiste l’exploitant, à sa demande, pour la rédaction du cahier de vie ou du manuel d’autosurveillance, sur la base d’un document type élaboré par l’Agence de l’eau et qui prend en compte l’ensemble des données exigées réglementairement.

Au cours de l'année 2025, le SATE a assisté 2 exploitants pour la rédaction et la validation de 4 cahiers de vie ou manuels d'autosurveillance :

STEP	Gestionnaire	Etat d'avancement du manuel d'autosurveillance
ROUGEMONT	CC2VV	Validé, non signé.
BELLEHERBE	CCPSB	En attente retour commune.
CROSEY-LE-GRAND	CCPSB	Validé, non signé.
VALONNE	CCPSB	En attente retour DDT.

II.3. Contrôle des dispositifs d'autosurveillance des STEP de plus de 2 000 EH

Au cours de l'année 2025, le Département a missionné le bureau d'études Sciences Environnement pour effectuer les audits des dispositifs d'autosurveillance des 28 stations de plus de 2 000 équivalents-habitants (EH) suivantes :

	code SANDRE	STEP	MO	Exploitant	Mise en service	Capacité	Date du contrôle	Validation
1	060925060001	VAL D'USIERS	VAL D'USIERS	Gaz & Eaux	1982	3400	04/06/2025	oui
2	060925047001	BAUME LES DAMES	CCDB	Véolia	2001	8000	10/09/2025	oui
3	060925078001	BOUCLANS	CCPHD	Gaz & Eaux	1997	3770	03/04/2025	oui
4	060925127001	CHARQUEMONT	CCPM	CCPM	2007	4500	08/04/2025	oui
5	060925222001	ETALANS	CCPHD	Gaz & Eaux	2017	3900	26/08/2025	oui
6	060925315002	ISLE-SUR-LE-DOUBS	CC2VV	Véolia	2012	4000	02/06/2025	oui
7	060925318001	JOUGNE	CCLMHD	Gaz & Eaux	2006	4400	21/05/2025	oui
8	060925334001	LEVIER	Levier	Levier	1988	3150	04/06/2025	oui
9	060925348001	LONGEVILLES-MONT-D'OR 2	CCLMHD	Gaz & Eaux	2024	17050	22/05/2025	oui
10	060925356001	MAICHE	CCPM	CCPM	2008	9700	18/04/2025	oui
11	060925263001	MOUTHE - GELLIN	CCLMHD	CCLMHD	1985	3500	23/04/2025	oui
12	060925432001	ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	Gaz & Eaux	1977	2500	17/11/2025	oui
13	060925453001	PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	Gaz & Eaux	1976	5000	17/11/25 16-17/12/25	oui
14	060925475001	QUINGEY	CCLL	SAUR	2007	2000	28/04/2025	oui
15	060925493001	RIVIERE-DRUGEON (LA)	CCFD	CCFD	2000	7000	02/10/2025	oui
16	060925505001	ROUGEMONT	CC2VV	CC2VV	2016	2083	09/10/2025	oui
17	060925512001	RUSSEY (LE)	Russey (Le)	Russey (Le)	1994	3133	16/09/2025	oui
18	060925529001	SANCEY-LE-GRAND	SIVU du Val de Sancey	Gaz & Eaux	2006	3000	28/11/25 20/01/26	oui
19	060925541001	SEPTFONTAINE	SIA de la Bouvière	Gaz & Eaux	2008	2300	04/06/2025	oui
20	060925571001	TREVILLERS	CCPM	CCPM	1995	2333	19/09/2025	oui
21	060925578001	VALDAHON	CCPHD	Gaz & Eaux	2000	14500	05/09/2025	oui
22	060925601001	VERCEL	CCPHD	Gaz & Eaux	2002	15500	05/09/2025	oui
23	060925620001	VILLE-DU-PONT	CCM	Gaz & Eaux	2007	3000	07/11/2025	oui
24	060925051001	BELLEHERBE	CCPSB	CCPSB	2008	2000	01/04/2025	oui
25	060925434001	ORNANS	CCLL	Gaz & Eaux	1983	4500	16/12/2025	oui
26	0990003002	ANJOUTEY	CCVS	CCVS	2014	4670	13/05/2025	oui
27	0990052002	GIROMAGNY	CCVS	CCVS	2000	9400	08/09/2025	oui
28	0990058002	LA CHAPELLE SOUS ROUGEMONT	CCVS	CCVS	2007	3000	13/05/2025	oui

Le détail des dispositifs contrôlés pour chaque station et les cotations obtenues sont fournis *en annexe 2.*

II.4. Bilans d'autosurveillance

II.4.1. Accompagnement général

En 2025, le SATE a assisté plusieurs maîtres d'ouvrage pour la réalisation réglementaire des bilans d'autosurveillance au niveau de stations d'épuration d'une capacité inférieure à 2 000 EH, à savoir :

- aide à la consultation des prestataires privés (fourniture et rédaction de cahiers des charges, validation des modes opératoires proposés, etc.),
- visite au besoin lors de la réalisation du bilan,
- appui à la saisie des résultats sur le portail « Mesures des rejets ».
- bancarisation des résultats dans une base de données départementale

II.4.2. Autosurveillance des stations d'épuration de moins de 501 EH

Depuis 2021, le Département a souhaité élargir les missions du SATe en réalisant l'autosurveillance (bilans 24H) des stations d'épuration d'une capacité inférieure ou égale à 500 équivalent-habitants (EH).

L'objectif poursuivi est ainsi triple :

- accompagner les collectivités locales dans la réalisation de l'autosurveillance réglementaire de ces stations d'épuration de faible capacité,
- améliorer la connaissance à l'échelle départementale de ces petites stations,
- sensibiliser les exploitants locaux sur leur état de fonctionnement général en vue d'anticiper les éventuels investissements nécessaires.

Compte-tenu de l'importance de la mission à accomplir, cette dernière a été décomposée en 3 lots géographiques de la manière suivante :

- **Lot 1** : stations d'épurations situées sur les territoires des Communautés de communes des Deux Vallées Vertes et du Doubs Baumois,
- **Lot 2** : stations d'épurations situées sur les territoires des Communautés de communes du Pays de Maîche, du Plateau du Russey, des Portes du Haut-Doubs, du Pays de Sancey-Belleherbe et Altitude 800,
- **Lot 3** : stations d'épurations situées sur les territoires des Communautés de communes Loue Lison, et du Val Marnaysien.

Chaque lot a ensuite été confié à un prestataire externe par le Département (IRH, LDA 39 et Sciences Environnement).

En 2025, 44 stations d'épuration de moins de 501 EH ont bénéficié d'un bilan 24H. Le détail des stations suivies est fourni en *annexe 3*.

III. SUIVI DES PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RENOVATION D'OUVRAGES D'EPURATION

Le SATE a participé en 2025 :

- **à la mise en service des 6 nouvelles stations d'épuration suivantes :**

NOM DE LA STEP	Maître d'ouvrage	Capacité (en EH)	Filière Eau	Communes raccordées	Date de mise en service
BRETONVILLERS Le Saucet	CCPSB (convention avec la commune)	150	FPR	BRETONVILLERS	01/06/2025
BRETONVILLERS Village	CCPSB (convention avec la commune)	170	FPR	BRETONVILLERS	01/06/2025
ETRAY	CCPHD	350	FPR	ETRAY	21/11/2025
ROCHE-LES-BLAMONT2	PMA	750	FPR	ROCHE-LES-BLAMONT	17/09/2025
TORPES 2 Chaseaux	GBM	1 400	FPR	TORPES	01/06/2025
VALOREILLE	CCPM	1 070	SBR	VALOREILLE	23/09/2025

- **au suivi de la construction de 3 nouvelles stations (non terminées à fin 2025) :**

NOM DE LA STEP	Maître d'ouvrage	Capacité (en EH)	Filière Eau	Communes raccordées	Date de mise en service prévue
FONTENELLES (LES)	CCPRu	1800	BAAP-SBR	FONTENELLES (LES)	2026
GRANGE (LA)	CCPSB	20	FS	GRANGE (LA)	2026
SERVIN	CCPSB	250	FPR	SERVIN	2026

- **à l'accompagnement des réflexions préalables à la construction de 17 nouveaux dispositifs de traitement :**

NOM DE LA STEP	Maître d'ouvrage	Capacité (en EH)	Filière Eau	Communes raccordées	Date de mise en service prévisionnelle
ARC-SOUS-MONTENOT	ARC-SOUS-MONTENOT	250	FPR	ARC-SOUS-MONTENOT	2026
BONNETAGE / Cerneux Monnot	CCPRu	60	FS	BONNETAGE hameau Cerneux Monnot	2027
BRETENIERE (LA)	CCDB	100	A préciser	BRETENIERE (LA)	2027
CLERON	CLERON	20	FS	CLERON	2026
DANNEMARIE-SUR-CRETE					
LEVIER	LEVIER	3200	BAAP	LEVIER	2028
LUHIER (LE)	LUHIER (LE)	A préciser	A préciser	LUHIER (LE)	2028
MAMIROLLE	GBM	3500	BAAP-SBR	MAMIROLLE	2027
MEDIERE	CC2VV	350	FPR	MEDIERE	2026
MOUTHE-GELLIN	CCLMHD	3500	BAAP	BREY-ET-MAISON-DU-BOIS; CHAUX-NEUVE; GELLIN; MOUTHE; PETITE-CHAUX; SARRAGEOIS; LES VILLEDIEU	2026
NARBIEF (LE)	NARBIEF (LE)	150	FPR	NARBIEF (LE)	2026
OYE-ET-PALLET	CCLMHD	9550	BAAP	COMMUNES DU TOUR DU LAC SAINT-POINT	2028
PASSAVANT	CCDB	100	A préciser	PASSAVANT	2027
PUGEY	GBM	1000	FPR	PUGEY	2026
REUGNEY2	CCLL	400	FPR	REUGNEY	2027
RIGNOSOT 2	CCDB	150	FPR	RIGNOSOT	2027
VILLERS-LE-LAC	CCVMo	6700	BAAP	VILLERS-LE-LAC	2026

IV. GESTION DES BOUES D'EPURATION DOMESTIQUES

V.1. Missions générales du SATE

Dans le domaine de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques, les missions générales du SATE sont les suivantes :

- Information et sensibilisation des producteurs de boues pour :
 - respecter les dispositions réglementaires,

- améliorer et optimiser le fonctionnement des ouvrages constituant la filière de production des boues,
- engager les actions nécessaires pour garantir, dans les meilleures conditions technico-économiques, le traitement, la stabilisation, le stockage, le transport et l'épandage des boues d'épuration.

- Assistance et conseils auprès des communes et de leurs groupements pour éviter les risques de pollution des boues par le rejet d'effluents indésirables dans les collecteurs publics et dont la teneur en substances polluantes ou toxiques (métaux lourds) risquerait de contaminer les boues d'épuration, interdisant ainsi leur valorisation agricole :
 - mise en place de règlements d'assainissement,
 - mise en place de conventions de déversement fixant les conditions de rejet d'effluents non domestiques dans les réseaux d'assainissement.

- Collecte et traitement des données relatives aux volumes et aux caractéristiques des boues d'épuration produites (bancarisation au sein d'une base de données départementale, cf. observatoire départemental de l'eau et de l'assainissement).

V.2. Action spécifique du SATE en 2025 : réalisation de l'étude complémentaire de 3 filières alternatives à l'épandage agricole local des boues d'épuration domestiques

Entre 2021 et 2023, à la demande des EPCI et en collaboration avec l'Etat, le Département a porté la maîtrise d'ouvrage d'une étude stratégique visant à préfigurer la gestion des boues d'épuration domestiques, de manière à anticiper les futures évolutions du contexte réglementaire (décret socle sur les matières fertilisantes) et local (révision des cahiers des charges des 3 AOP) plus contraignantes pour la valorisation agricole de ces boues, cette filière étant actuellement prépondérante dans le Doubs.

Lors du dernier Comité de pilotage (COPIL) de cette étude, mi-2023, il avait été décidé de ne pas engager la tranche optionnelle (qui consistait en l'étude au stade avant-projet détaillé d'un scénario de gestion des boues faisant consensus), ceci dans l'attente d'un positionnement officiel des EPCI sur la gestion future de leurs boues, au regard des résultats et des outils d'aide développés dans le cadre de l'étude.

Suite à la nouvelle sollicitation, en février 2024, des EPCI par le biais de l'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement), un nouveau COPIL coprésidé par l'Etat et le Département s'est réuni le 20 septembre 2024.

A l'issue, il a été décidé avec l'Etat, que le Département engage en 2025 une étude complémentaire visant à définir plus précisément les principales filières alternatives à l'épandage agricole local des boues esquissées dans le cadre de l'étude initiale.

Dans cette perspective, un projet de cahier des charges a été élaboré fin 2024 en concertation avec les partenaires en vue de lancer la consultation des bureaux d'études avant la fin d'année.

A l'issue de la procédure de consultation et de sélection des bureaux d'études, le marché a été notifié en avril 2025 au cabinet Alliance Environnement et à la Chambre d'agriculture du Doubs pour le volet relatif à l'épandage agricole distant.

Deux comités techniques se sont tenus en avril et en novembre afin de présenter la démarche puis de préparer le premier Comité de pilotage associant les élus des EPCI qui s'est tenu le 25 novembre. Il a permis de réceptionner l'état des lieux actualisé des gisements de boues et d'échanger sur le développement d'une filière de compostage local et sur les possibilités d'épandage agricole à distance des lieux de production.

Pour rappel, cette étude fait l'objet d'un cofinancement, à hauteur de 80 %, de la part de l'Agence de l'eau, de l'Agence de la transition écologique (ADEME), ainsi que de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le détail des réunions auxquelles les développeurs assainissement et le responsable de service ont participé ainsi que les temps passés correspondants est fourni *en annexe 6*.

V. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

En 2025, la compétence ANC est exercée par 20 maîtres d'ouvrage différents :

- 3 des 563 communes ;
- 16 Communautés de communes ou d'agglomération ;
- 1 Syndicat d'assainissement.

Dans le cadre de ses missions au niveau du SATE, le département du Doubs apporte si besoin un conseil aux communes et groupements exerçant la compétence ANC. Ce service ne fait toutefois pas partie des missions inscrites aux conventions passées avec les collectivités éligibles.

4ème PARTIE :

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE

I. LA PROTECTION REGLEMENTAIRE DES CAPTAGES

I.1. Généralités

L'utilisation d'un captage destiné à l'alimentation en eau potable de la population est soumise à une autorisation préfectorale portant sur les points suivants :

- déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux au titre de l'article L 215-13 du code de l'environnement,
- déclaration ou autorisation du prélèvement au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, en fonction des volumes prélevés,
- déclaration d'utilité publique de l'instauration des périmètres de protection au titre de l'article L 1321-2 du code de la santé publique,
- autorisation de distribuer l'eau en vue de la consommation humaine, au titre de l'article R 1321-6 du code de la santé publique.

Toutes ces autorisations font, en général, l'objet d'un seul arrêté préfectoral.

I.2. La procédure de protection des captages

Les périmètres de protection des captages sont destinés à faire obstacle aux polluants susceptibles de dégrader la qualité des eaux. A l'intérieur de ces périmètres, certaines activités peuvent être interdites ou réglementées.

Il existe trois types de périmètres de protection :

- **le PPI (périmètre de protection immédiate)** : il vise à limiter le risque de pollution directe des eaux prélevées. Pour cela, toute activité, autre que celle liée à l'exploitation du captage, y est interdite et l'accès est limité aux seules personnes autorisées. La collectivité doit en être propriétaire ;
- **le PPR (périmètre de protection rapprochée)** : il doit permettre de protéger efficacement vis-à-vis du risque de transfert souterrain de substances polluantes. Certaines activités, de nature à dégrader la qualité des eaux souterraines, peuvent y être interdites ;
- **le PPE (périmètre de protection éloignée)** : il correspond au bassin d'alimentation du captage et sa délimitation est facultative. Il constitue une zone de vigilance vis-à-vis des activités susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux prélevées.

Dans le département du Doubs, la procédure aboutissant à la mise en place des périmètres de protection a été scindée en 31 étapes. Plus globalement, cette procédure se divise en 6 grandes phases :

1. Procédure non lancée
2. Etudes hydrogéologiques préalables
3. Consultation de l'hydrogéologue
4. Préparation à l'enquête publique
5. Captage réglementairement protégé
6. Captage abandonné

Voir *annexe 4* : Détail de la procédure de protection de captage.

I.3. Missions du SATE

Le Département du Doubs apporte un appui administratif et technique aux collectivités qui décident de lancer une procédure de protection de leurs captages, et ce tout au long de la démarche (organisation de la réunion de lancement de la procédure, des réunions sur l'avancement de la procédure, etc.).

Le Département informe aussi la collectivité sur le déroulement de la procédure, prépare des projets de délibération, de courriers et les dossiers de consultation des bureaux d'études.

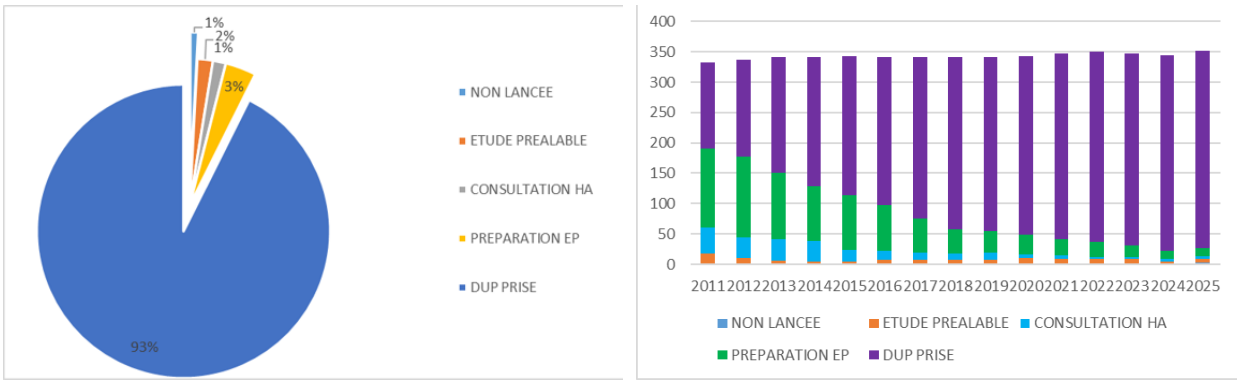
Le Département apporte également une aide financière pour les études hydrogéologiques, les travaux de protection des captages et les acquisitions foncières, ainsi qu'un suivi de ces subventions.

Enfin, les services du Conseil départemental sont en contact permanent avec les autres acteurs de la procédure (collectivités, ARS, DREAL, Agence foncière du Doubs, les services de la Préfecture, les bureaux d'études, la Chambre d'agriculture du Doubs, l'Agence de l'eau, etc)

I.4. Etat d'avancement des procédures dans le département

Le Doubs compte **471 captages**. Parmi ceux-ci, 119 sont abandonnés ou en voie d'abandon, du fait de leur trop forte vulnérabilité aux pollutions. **352 captages sont donc réellement utilisés**.

Au 31 décembre 2025, **326** captages (soit 93 % des captages utilisés) font l'objet d'une protection réglementaire.



12 sont en phase préparatoire à l'enquête, donc en phase finale de la procédure.

Enfin, 6 procédures sont au stade des études préalables ou de la consultation de l'hydrogéologue agréé, et 3 procédures n'ont pas encore été lancées.

I.5. Procédures suivies en 2025

En 2025, 16 procédures de protection de captage ont fait l'objet d'un suivi et d'actions particulières par le SATE. Par ailleurs, 2 ressources ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) :

Maître d'ouvrage	Commune	Nom du captage
CCPM	SAINT-HIPPOLYTE	Blancheterre
CCFD	VAUX-ET-CHANTEGRUE	La Clusette

La liste des ressources dont la procédure de protection a progressé en 2025 est présentée ci-dessous :

Maître d'ouvrage	Commune	Nom du captage
CC2VV	HYEMONDANS	GROISIERE
		VIGNOTTE
	MANCENANS	PUITS DE CRIGNOLLES
	UZELLE	SOURCE MARTENET
CCPM	COUR SAINT MAURICE	PONT NEUF
	GLERE	COURCLAVON
	LIEBVILLERS	EUCHES
	MONTJOIE LE CHATEAU	A MONTABRY
	VALOREILLE	ROCHAULES
PMA	COLOMBIER FONTAINE	LA DOUVE
		VAUX
SCEY MAISIERES	SCEY MAISIERES	SOURCE NOIRE
SIE de FROIDEFONTAINE	VAUCLUSE	FROIDEFONTAINE
TRESSANDANS	TRESSANDANS	DE TRESSANDANS

Les *annexes 5 et 6* présentent la liste des collectivités rencontrées par le SATE dans le cadre du suivi des procédures de protection.

II. L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES

Bien que la protection réglementaire des captages permette de préserver la qualité de l'eau prélevée, elle ne permet toutefois pas de lutter efficacement contre les pollutions diffuses.

Pour cela, il s'avère nécessaire d'engager des actions complémentaires afin de réduire les pollutions à la source pour améliorer la qualité des eaux brutes.

II.1. Missions du SATE

Le décret n°2019-589 du 14 juin 2019 a redéfini les missions du Département en matière d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau potable.

Cette assistance comprend un appui pour la définition et le suivi des mesures visant à réduire les pollutions diffuses dans les bassins d'alimentation de captage.

Le Conseil départemental peut assister les collectivités demandeuses pour élaborer un diagnostic des pollutions à l'échelle du bassin d'alimentation, définir un programme d'actions et suivre sa mise en œuvre. Ce type de démarche est conduit en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

II.2. Les démarches engagées dans le Doubs

Dans le département, 19 captages ont été recensés comme impactés par des pollutions diffuses (nitrates ou phytosanitaires).

Parmi ceux-ci, 7 captages ont été identifiés comme étant prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. A ce titre, la démarche est pilotée par les services de l'Etat.

Concernant les 12 autres captages, le Département, en étroite collaboration avec l'Agence de l'eau, a réalisé ces dernières années des actions d'information et de sensibilisation auprès des collectivités concernées.

L'accent est mis, dans un premier temps, sur la mise en place de la protection réglementaire (périmètres de protection), et il est apparu que pour certains captages initialement recensés, la mise en œuvre des prescriptions de la DUP a permis de réduire notablement les pressions sur la ressource.

Des comités de pilotages ont été mis en place afin de présenter annuellement le suivi sur la qualité des eaux brutes (prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire et suivi spécifique FREDON) et d'envisager les suites à donner dans le cadre de la protection de la ressource contre les pollutions diffuses.

5ème PARTIE :

PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES (MISSIONS TRANSVERSALES)

I. RECUEIL, ANALYSE ET SYNTHESE DE DONNEES SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

I.1. Pilotage des réseaux de suivis départementaux

Dans le cadre du volet « connaissance des milieux », le Département porte un réseau de suivi départemental de la qualité des cours d'eau.

Initié dans les années 2000, le réseau départemental de suivi qualitatif des eaux superficielles s'organise autour :

- d'un réseau dit « patrimonial » composé de 13 points de mesure fixes sur les principaux cours d'eau karstiques (Loue, Dessoubre, Lison, Cusancin, …), ceci en complémentarité du réseau de surveillance de l'Agence de l'eau (débuté en 2007 et étendu en 2017 puis 2022),

- d'un réseau dit « opérationnel », variable selon les années, composé de stations de mesures suivies sur une ou deux années consécutives en fonction des enjeux et des objectifs définis (bilan contrat de rivière, besoin d'état des lieux sur des petits cours d'eau, suspicion d'une pression particulière sur le milieu, …).

En 2025, le réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau a consisté en :

- le suivi des 13 stations pérennes du réseau patrimonial,

- un focus sur le ruisseau des Mercureaux afin :
 - d'une part, d'assister sur le volet qualité, le Syndicat mixte du Marais de Saône qui porte en 2025 sur ce même cours d'eau un diagnostic morphologique en vue de proposer un programme de restauration.
 - d'autre part, de disposer d'une image globale de la qualité d'eau et de la qualité biologique actuelle sur l'ensemble du linéaire, afin de percevoir le fonctionnement du ruisseau et d'identifier les différentes pressions qu'il subit.

- un focus sur les ruisseaux de Sancey en complément de l'étude portée par l'EPAGE Doubs Dessoubre destinée à proposer un programme de restauration, dont la phase diagnostic a été restituée fin 2024.

- Un focus sur le ruisseau de la Goulue en vue de définir son potentiel de restauration, étant donné que l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue envisage pour 2026 le lancement d'une étude diagnostic du fonctionnement de ce cours d'eau.

- Une approche assainissement :
 - 3 stations localisées sur le ruisseau de Malans afin de préciser l'impact de la station d'épuration et du déversoir d'orage de la commune sur le cours d'eau,
 - 2 stations localisées sur le ruisseau de la Vèse, affluent de l'Ognon, à l'aval du village de Mondon pour en préciser l'impact,

Pour ce faire, un marché public a été passé avec un bureau d'études en charge de la réalisation des prélèvements, de leur analyse et de l'interprétation des résultats. A l'occasion d'un Comité technique, un bilan a également été effectué en fin d'année concernant le suivi départemental 2024 (les mesures étant réalisées sur une année hydrologique, le rendu est décalé d'une année).

Par ailleurs, en ce qui concerne le dispositif expérimental de mesure en continu des nutriments (azote et phosphore principalement) sur le bassin de la Loue, au regard des pics de concentration en phosphore constatés dans certains échantillons analysés, un rapport de retour d'expérience sur les difficultés méthodologiques du réseau Quarstic a été finalisé début 2025.

I.2. Poursuite de l'Observatoire départemental de la qualité des milieux aquatiques et alimentation régulière du site départemental de l'eau

Depuis 2020, afin de valoriser et mettre à disposition l'ensemble des données qu'il produit ainsi que ses différents partenaires, le Département a mis en place un Observatoire départemental de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour ce faire et afin de valoriser et interpréter plus facilement les nombreuses données qui sont produites à l'échelle départementale (température, physico-chimie, biologie, …) par différentes structures (Agence de l'eau, Département, Fédération de pêche, syndicats de rivière, …), le Département a développé et acquis, en 2020 et 2021, un progiciel (Lyxéa) entièrement dédié à la validation, la bancarisation, l'exploitation et la valorisation de ces données.

En parallèle, le Département a développé en interne un site internet, le site départemental de l'eau, dans l'objectif de mettre l'outil et l'ensemble des données bancarisées à disposition des partenaires pour faciliter leurs travaux d'analyse mais également de d'informer et sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau. Ce site a été mis en ligne à l'automne 2022.

Dans ce cadre, en tant qu'administrateur du site, le développeur « Milieux aquatiques » a, en 2025 :

- alimenté régulièrement le site en actualités et mis à jour régulièrement les pages le composant,

- intégré au site une nouvelle rubrique « Eau et citoyen » via la rédaction de 6 articles portant sur les thèmes des gestes quotidiens favorisant les économies d'eau, les dispositifs de sensibilisation autour de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les formations relatives à ses domaines dispensées dans le département (https://doubs-eau.fr/preserver-et-gerer/les-acteurs-de-leau/#eau-et-citoyens)

- alimenté la base de données départementale Lyxéa avec :
 - les données du réseau départemental, de Naïades, de la Banque Hydro et de ADES pour l'année 2024 et le début de l'année 2025,
 - les données de qualité physico-chimique et hydrobiologiques ponctuelles issues de schémas directeurs d'assainissement ou d'études qualité ponctuelles.

- calculé les états écologiques et édité les fiches de synthèse correspondantes pour les 10 stations patrimoniales, les 19 stations opérationnelles et 30 stations de suivi récurrents de l'Agence de l'eau. Ces données sont mises à disposition sur le site de l'eau et la plateforme Lyxea web.

- réalisé un certain nombre d'extraction et de traitement de données pour le compte des gestionnaires de milieux aquatiques : données sur le Bief de Caille, le ruisseau d'Oye et Pallet, la source du Maine (EPAGE HDHL), le Drigeon, le Recologne (SVO), la Brème (CC Loue Lison, DDT)° le Dessoubre apical (EPAGE DD), les Mercureaux (SMMSBVSA).

En outre, à la demande du comité technique du plan rivières karstiques, le développeur « Milieux aquatiques » a défini et calculé en 2024 quelques indicateurs concernant les concentrations en nitrates et phosphates. Pour ce faire, il s'est appuyé sur le pool de données disponibles depuis les années 1970 pour définir des niveaux relatifs de pollution locale. En 2025, ce travail a été complété par la réalisation d'un état des lieux des indices biologiques relatifs aux invertébrés (I2M2, IBG-DCE), avec à la fois un focus sur la situation récente et sur l'évolution historique des stations disposant d'une chronique significative. Ces indicateurs, retenu par le comité technique, ont fait l'objet de fiches synthétiques diffusées sur le site départemental de l'eau lors du 2ème semestre 2025.

L'année 2025 a également été consacrée à la poursuite de ce travail de synthèse à l'échelle départementale, en intégrant les données en cours d'eau mais aussi les données assimilées aux eaux souterraines (sources karstiques et nappes) récemment intégrés à la base de données départementale. Les scripts de traitement mis au point sous le logiciel R permettent de visualiser les sous-bassins versants et les stations les plus perturbés par les paramètres étudiés, mais également d'apprécier l'évolution des concentrations ou des indices sur l'ensemble des stations de suivi récurrent des cours d'eau et eaux souterraines du département.

II. ASSISTANCE A LA DEFINITION DES ACTIONS DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

II.1. Structuration d'une gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques adaptée aux enjeux

Le Département apporte un soutien important à la structuration des syndicats mixtes (SMIX) de gestion et de préservation des milieux aquatiques, au travers d'un accompagnement technique des territoires et de l'adhésion du Département à ces SMIX intervenant dans le « grand cycle » de l'eau.

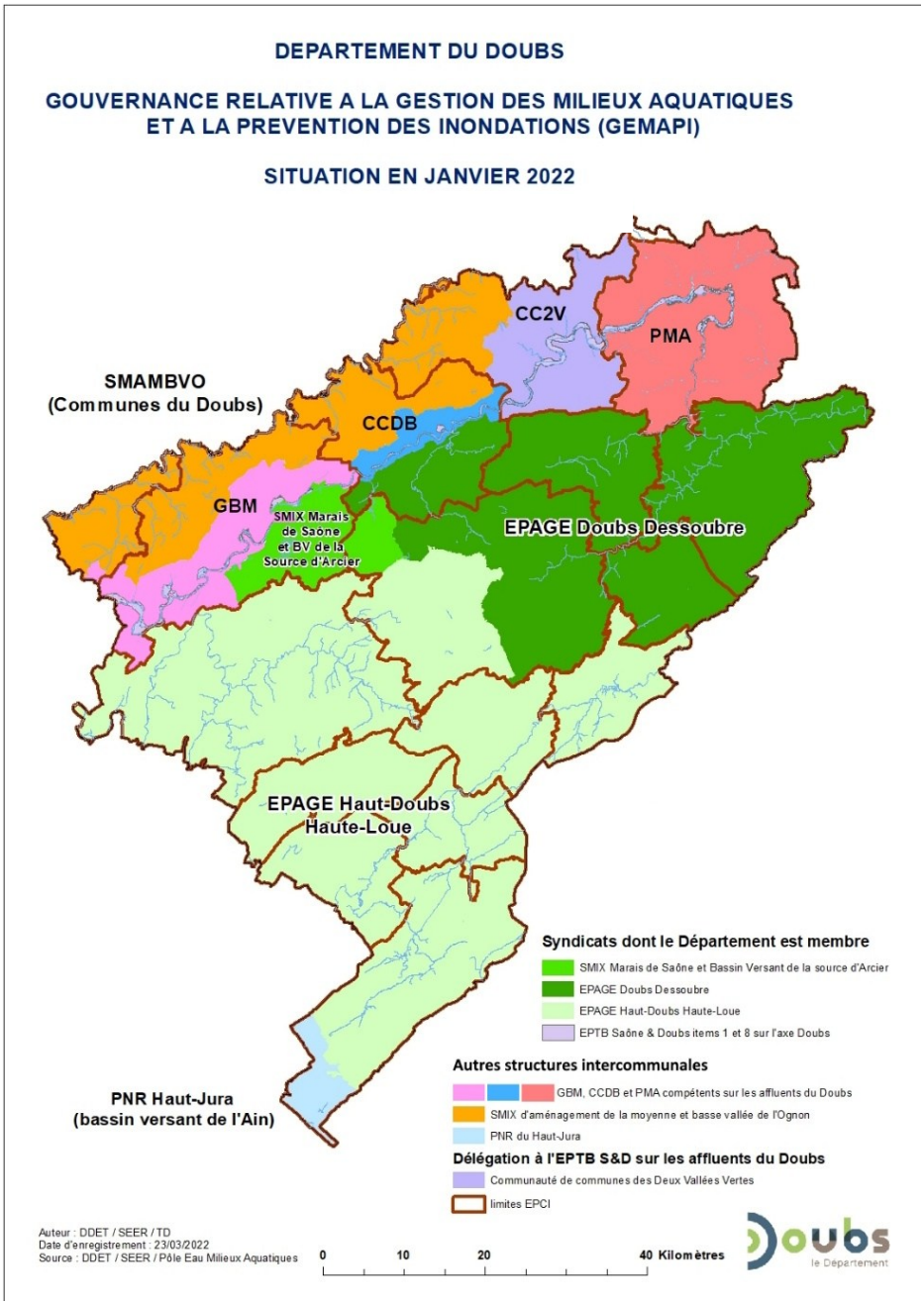
En effet, il convient de rappeler que lors de sa réunion du 26 mars 2018, le Conseil départemental a décidé de se maintenir dans les SMIX qui se doteront des moyens humains et techniques adaptés et qui se structureront à une échelle de bassin versant cohérente, au titre du grand cycle de l'eau, au-delà de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), au vu des enjeux de qualité et de quantité d'eau. D'un point de vue financier, la contribution statutaire du Département correspond à 40 % du reste à charge en fonctionnement et à 60 % en investissement.

Dans ce cadre, sous l'impulsion du Département, le Syndicat mixte Haut-Doubs Haute-Loue, créé en 2019 a été reconnu EPAGE en 2020 et les statuts révisés du SMIX du Marais de Saône, élargissant notamment son périmètre d'intervention au bassin versant de la source d'Arcier ont été approuvés.

En 2021, après un important travail mené en collaboration entre les EPCI du secteur et le Département, le SMIX Doubs Dessoubre a été créé par extension du territoire de l'ancien SMIX du Dessoubre à l'ensemble des hydrosystèmes karstiques que sont le Doubs franco-suisse, la Barbêche, le ruisseau de la Baume et le Cusancin. Ce dernier a également obtenu le label EPAGE en 2022.

Le SMIX du Marais de Saône a également engagé une démarche similaire en 2025 afin d'obtenir le label EPAGE.

A présent, le Département est donc membre de 4 SMIX (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs Dessoubre, SMIX du Marais de Saône et EPTB Saône et Doubs), comme en témoigne la carte ci-dessous :



A ce titre, le service eau et milieux aquatiques accompagne les élus dans le cadre de leur participation aux instances de gouvernance (bureaux, comités syndicaux, etc).

En parallèle, le Département étant un partenaire technique et financier des démarches de gestion des bassins versant, les agents du service Eau et milieux aquatiques ont participé activement aux réunions des différentes instances : Commissions locales de l'eau des SAGE Allan et Haut-Doubs Haute-Loue, Comités de rivières Doubs et Ognon, etc.

II.2. Soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques et humides

II.2.1. Milieux aquatiques

En 2025, le développeur « Milieux aquatiques » a accompagné un grand nombre de projets portés par les SMIX et les EPCI parmi lesquels :

- étude pour la restauration de l'Audeux (EPAGE Doubs Dessoubre),
- études pour la restauration de la continuité écologique de l'Ognon (SVO),
- étude d'effacement du seuil du Moulin du Plain (EPAGE Doubs Dessoubre)
- études de restauration des affluents de la Loue et du Lison (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue),
- projet de restauration des frayères à brochet (EPTB),
- étude de restauration du ruisseau des Mercureaux (GBM/SMMSBVSA)
- étude de restauration de la Lizaine, du Gland, du Rupt (PMA)
- …

II.2.2. Milieux humides

Dans le cadre de sa politique générale en faveur des milieux naturels, le Département a souhaité renforcer son implication pour la préservation des milieux humides. Dans ce contexte, le Département s'est positionné pour, d'une part, assurer l'animation de démarches locales d'inventaire et de préservation des zones humides et, d'autre part, réaliser lui-même l'inventaire des zones humides d'une superficie inférieure à 1 ha situés au niveau de territoires ne disposant pas de structures compétentes pour conduire ce type de démarche. Cet inventaire est à ce jour terminé.

De cet inventaire découle la nécessité d'une animation de la politique départementale de préservation et de restauration des zones humides. Celle-ci est menée, depuis 2012, par une technicienne (Bérénice IBLED) dont le poste s'intitule : « Développeur Zones humides ».

Concrètement, les missions que recouvre le poste sont les suivantes :

- suivi du comité de pilotage et des groupes de travail du Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté ;
- suivi des Plans de Gestion Stratégiques des Milieux Humides des EPAGE Doubs-Dessoubre, Haut-Doubs/Haute-Loue et du Syndicat de la Vallée de l'Ognon.

- pilotage des actions d'animation et de sensibilisation sur les milieux humides :
 - en lien et en complément avec le niveau d'animation régional, lors des différents contacts avec les élus et l'ensemble des partenaires,

- dans le cadre du porter à connaissance des documents d'urbanisme. En effet, le Département est sollicité comme « personne publique associée » pour donner son avis sur les documents d'urbanisme lors du démarrage de son élaboration, en cours et lors de sa validation.

- animation foncière menée dans le cadre de l'outil VIGIFONCIER par une mise en lien de la SAFER avec les gestionnaires des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et une demande de préemption SAFER au titre de la préservation des milieux naturels sur les parcelles concernées par un site ENS ou un site CEN-FC. Un porter à connaissance des actions de préservation menées sur le secteur est réalisé lors de l'impossibilité de préempter.

- impulsion des actions de préservation ou de restauration des milieux humides : sur la base des zones humides inventoriées et notamment des sites retenus au Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, travail d'animation auprès des maîtres d'ouvrage locaux et/ou des propriétaires pour faire émerger des projets de préservation/restauration de zones humides sur l'ensemble du département.
 Cette action est menée au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles et de la Trame verte et Bleue ;

- définition et mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des milieux humides : accompagnement technique et financier des collectivités et porteurs de projets pour le développement de leurs projets de préservation et restauration des zones humides et instruction des dossiers de demande de subvention.

ANNEXES

1 - LISTE DES VISITES DE STEP REALISEES EN 2025

Code SANDRE de la STEP	NOM de la STEP	Date de visite	Type de visite	Technicien du SATE	Nbre de visites
60925001003	**ABBANS-DESSOUS**	23/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925002001	**ABBANS-DESSUS**	23/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925003001	**ABBENANS**	31/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925007001	**ADAM-LES-VERCEL**	23/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925017001	**AMONDANS**	02/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925018001	**ANTEUIL/ Village**	24/02/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925018002	**ANTEUIL/Glainans**	27/11/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925018003	**ANTEUIL/Tournedoz**	27/11/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925019001	**APPENANS**	31/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925021001	**ARC-ET-SENANS 2**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925025001	**ARC-SOUS-CICON**	24/03/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925026001	**ARC-SOUS-MONTENOT**	27/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925022001	**ARCEY**	22/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925038001	**AVILLEY**	18/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925039001	**AVOUDREY**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925042001	**BARBOUX (LE)**	17/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925047001	**BAUME-LES-DAMES**	08/12/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925051001	**BELLEHERBE 2**	26/08/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925055001	**BERTHELANGE**	22/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925060001	**BIANS-LES-USIERS**	17/07/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925067001	**BLUSSANS**	27/11/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925070002	**BOLANDOZ**	13/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925074002	**BONNETAGE**	17/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925078001	**BOUCLANS**	10/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925083001	**BOURNOIS**	31/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925087001	**BRANNE**	24/02/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925088001	**BRECONCHAUX/Séchin 4**	08/12/2025	Visite avec Test	Oswald CONTURSI	1
60925089002	**BREMONDANS**	27/05/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925090001	**BRERES**	25/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925092001	**BRETENIERE (LA)**	03/06/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925094001	**BRETIGNEY-NOTRE-DAME**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925095003	**BRETONVILLERS/Le Saucet 2**	13/11/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925095001	**BRETONVILLERS/Village 2**	13/11/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925101004	**BURGILLE/Nord**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925101003	**BURGILLE/Chazoy**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925101001	**BURGILLE/Cordiron**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925107001	**CENDREY**	08/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925109001	**CESSEY**	02/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925113002	**CHAMESEY 2**	24/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925113003	**CHAMESEY/Derrière le Crêt**	13/11/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925116001	**CHAMPLIVE**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925120002	**CHANTRANS**	31/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1

Code SANDRE STEU	**NOM STEU**	Date Visite	Type de visite	Technicien Visite	Nbre visite
60925123001	**CHARBONNIERES-LES-SAPINS 1**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925123002	**CHARBONNIERES-LES-SAPINS 2**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925129002	**CHASSAGNE-SAINT-DENIS**	25/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925132001	**CHATILLON-GUYOTTE**	08/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925141002	**CHAUX-LES-PASSAVANT/Abbaye**	27/05/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925141001	**CHAUX-LES-PASSAVANT/Village**	10/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925143002	**CHAY**	28/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925145001	**CHAZOT**	13/11/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925149001	**CHENECEY-BUILLON**	25/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925151001	**CHEVIGNEY-LES-VERCEL**	23/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925150001	**CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925155002	**CLERON**	31/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925156002	**CLERVAL**	24/02/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925162002	**CORCELLES-FERRIERES**	22/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925172001	**COURCHAPON**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925177001	**CROSEY-LE-GRAND**	24/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925177001	**CROSEY-LE-GRAND**	26/08/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925181001	**CUBRIAL**	18/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925189001	**DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925199001	**DESERVILLERS**	13/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925203002	**DOMPREL**	30/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925208001	**DURNES**	28/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925209002	**ECHAY**	02/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925211001	**ECHEVANNES**	28/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925215001	**ECOUVOTTE (L')**	16/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925217001	**EMAGNY 2**	17/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925219001	**EPENOY**	15/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925220001	**EPEUGNEY**	02/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925222001	**ETALANS 2**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925223002	**ETERNOZ/Alaise**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925223001	**ETERNOZ/Bourg**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925223003	**ETERNOZ/Doulaize**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925233001	**FALLERANS**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925235001	**FERRIERES-LES-BOIS**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925015001	**FERTANS**	02/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925241001	**FLAGEY**	31/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925243002	**FLANGEBOUCHE**	04/11/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925246001	**FONTAINE-LES-CLERVAL**	24/02/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925248002	**FONTENELLES (LES)/FRAMBOUHANS**	17/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925251001	**FOURBANNE**	16/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925253001	**FOURG**	23/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925288001	**FOURNETS-LUISANS**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925257001	**FRANEY**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925262002	**FUANS**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925266001	**GENEY**	22/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1

Code SANDRE STEU	**NOM STEU**	Date Visite	Type de visite	Technicien Visite	Nbre visite
60925268001	**GERMEFONTAINE 2**	30/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925271002	**GILLEY**	24/03/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925273001	**GLAMONDANS**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925276001	**GONDENANS-MONTBY**	22/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925278002	**GONSANS**	10/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925279001	**GOUHELANS**	18/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925289001	**GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE**	30/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925290001	**GRANGE (LA)/Principale**	24/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925298001	**GROSBOIS**	16/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925300001	**GUYANS-DURNES**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925301002	**GUYANS-VENNES**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925305001	**HOPITAL-DU-GROSBOIS (L')**	28/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925310001	**HUANNE-MONTMARTIN**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925313001	**HYEVRE-PAROISSE**	12/08/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925315002	**ISLE-SUR-LE-DOUBS (L')**	22/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925317001	**JALLERANGE**	03/09/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925319001	**LABERGEMENT-DU-NAVOIS**	27/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925325001	**LANDRESSE**	04/11/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925326001	**LANTENNE-VERTIERE 2**	22/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925331002	**LAVANS-VUILLAFANS**	28/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925332001	**LAVERNAY**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925333001	**LAVIRON**	04/11/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925334001	**LEVIER**	27/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925336001	**LIESLE**	09/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925339001	**LODS**	27/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925340001	**LOMBARD**	09/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925341001	**LOMONT-SUR-CRETE**	12/08/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925342001	**LONGECHAUX**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925346001	**LONGEVILLE**	31/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925349002	**LORAY**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925351001	**LUHIER (LE)**	17/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925359001	**MALANS**	31/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925365001	**MANCENANS**	31/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925372001	**MEDIERE**	27/11/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925374001	**MERCEY-LE-GRAND**	22/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925374002	**MERCEY-LE-GRAND/COTTIER**	22/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925375002	**MEREY-SOUS-MONTROND**	23/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925383001	**MONCLEY**	17/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925384001	**MONDON**	18/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925406001	**MONTROND-LE-CHATEAU**	23/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925408001	**MONTUSSAINT**	18/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925415001	**MOUTHIER-HAUTE-PIERRE**	27/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925420001	**NANS-SOUS-SAINTE-ANNE**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925425001	**NOEL-CERNEUX**	17/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925431001	**ONANS**	22/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1

Code SANDRE STEU	**NOM STEU**	Date Visite	Type de visite	Technicien Visite	Nbre visite
60925432001	**ORCHAMPS-VENNES**	08/10/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925434001	**ORNANS**	27/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925076001	**ORNANS/Bonnevaux-le-Prieuré**	27/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925435001	**ORSANS**	27/05/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925440001	**OUHANS**	24/03/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925446001	**PASSAVANT**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925447001	**PASSONFONTAINE**	15/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925453001	**PIERREFONTAINE-LES-VARANS**	04/11/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925455001	**PLACEY**	17/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925456002	**PLAIMBOIS-DU-MIROIR**	17/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925461001	**POMPIERRE-SUR-DOUBS**	31/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925468002	**POULIGNEY-LUSANS/Lusans2**	08/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925468003	**POULIGNEY-LUSANS/Pouligney 2**	08/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925028001	**PREMIERS-SAPINS (LES)/Athose**	15/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925480001	**PREMIERS-SAPINS (LES)/Rantechaux**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925585001	**PREMIERS-SAPINS (LES)/Vanclans-Nods**	15/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925475001	**QUINGEY**	09/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925478001	**RANDEVILLERS**	25/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925479001	**RANG**	24/02/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925482002	**RECOLOGNE**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925489002	**REUGNEY/Est**	31/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925489001	**REUGNEY/Ouest**	31/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925490001	**RIGNEY**	08/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925491001	**RIGNOSOT**	08/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925493001	**RIVIERE-DRUGEON (LA)**	24/03/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925498001	**ROGNON**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925505001	**ROUGEMONT 2**	18/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925506001	**ROUGEMONTOT**	08/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925507001	**ROUHE**	02/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925510001	**RUFFEY-LE-CHÂTEAU**	17/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925511001	**RUREY**	02/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925512001	**RUSSEY (LE)**	27/08/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925516001	**SAINT-GEORGES-ARMONT**	31/03/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925518001	**SAINT-HILAIRE**	08/12/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925520001	**SAINT-JUAN**	02/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925529001	**SANCEY**	25/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925535001	**SAULES**	28/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925536001	**SAUVAGNEY**	07/04/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925537001	**SCEY-MAISIERES**	25/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925538001	**SECHIN/1**	08/12/2025	Visite avec Test	Oswald CONTURSI	1
60925538002	**SECHIN/2**	08/12/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925538003	**SECHIN/3**	08/12/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925541001	**SEPTFONTAINES**	17/07/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925545001	**SILLEY-AMANCEY**	31/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1

Code SANDRE STEU	**NOM STEU**	Date Visite	Type de visite	Technicien Visite	Nbre visite
60925552001	**SOURANS/1**	27/11/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925552002	**SOURANS/2**	27/11/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925553001	**SOYE 2**	22/04/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925554001	**SURMONT**	24/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925556001	**TALLANS**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925558001	**TARCENAY 2**	13/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925563001	**THUREY-LE-MONT**	16/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925566001	**TOUR-DE-SCAY (LA)/BOURG2**	03/06/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925566002	**TOUR-DE-SCAY (LA)/Le Verjoulot**	03/06/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925567001	**TOURNANS**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925569001	**TREPOT**	13/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925574001	**UZELLE**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925578001	**VALDAHON**	23/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925582001	**VALLEROY**	16/10/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925583001	**VALONNE**	26/08/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925595001	**VELLEROT-LES-BELVOIR**	26/08/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925597002	**VELLEVANS**	25/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925599002	**VENNANS/chemin des Craye**	08/12/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925599001	**VENNANS/rue de la pole**	08/12/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925601001	**VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP**	23/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925602001	**VERGRANNE**	12/08/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925604001	**VERNE**	12/08/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925605001	**VERNIERFONTAINE**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925613001	**VIETHOREY**	16/09/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925621001	**VILLENEUVE-D'AMONT**	17/07/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925622001	**VILLERS-BUZON**	22/10/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925623002	**VILLERS-CHIEF**	10/09/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925624001	**VILLERS-GRELOT**	03/06/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925626002	**VILLERS-SAINT-MARTIN**	12/08/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925627001	**VILLERS-SOUS-CHALAMONT**	27/03/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1
60925628001	**VILLERS-SOUS-MONTROND**	23/07/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925629001	**VOILLANS**	12/08/2025	Visite avec Analyse	Oswald CONTURSI	1
60925633001	**VUILLAFANS**	27/08/2025	Visite avec Analyse	Dylan BEGRAND	1
60925635001	**VYT-LES-BELVOIR**	24/04/2025	Visite avec Analyse	Hugues RACINE	1

2 - CONTROLES DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE (STEP>2000 EH) REALISES EN 2025

STEP	Maître d'ouvrage	Exploitant	Mise en service	Capacité	Date du contrôle	Validation	Cotations				
							Dispositifs mesure débit	Dispositifs prélèvement	Comparatif analytique	Système qualité performant	GLOBAL
VAL D'USIERS	VAL D'USIERS	Gaz & Eaux	1982	3400	04/06/2025	oui	9,9	9,3	8,0	Oui	**9,1**
BAUME LES DAMES	CCDB	Véolia	2001	8000	10/09/2025	oui	9,8	10,0	9,0	Non	**8,7**
BOUCLANS	CCPHD	Gaz & Eaux	1997	3770	03/04/2025	oui	9,7	8,2	8,0	Oui	**8,7**
CHARQUEMONT	CCPM	CCPM	2007	4500	08/04/2025	oui	5,9	8,6	8,0	Non	**6,8**
ETALANS	CCPHD	Gaz & Eaux	2017	3900	26/08/2025	oui	10,0	10,0	9,0	Oui	**9,7**
ISLE-SUR-LE-DOUBS	CC2VV	Véolia	2012	4000	02/06/2025	oui	9,4	7,4	9,0	Non	**7,8**
JOUGNE	CCLMHD	Gaz & Eaux	2006	4400	21/05/2025	oui	8,3	9,6	8,0	Oui	**8,7**
LEVIER	Levier	Levier	1988	3150	04/06/2025	oui	9,7	9,6	8,0	Oui	**9,1**
LONGEVILLES-MONT-D'OR 2	CCLMHD	Gaz & Eaux	2024	17050	22/05/2025	oui	9,9	9,8	9,0	Non	**8,7**
MAICHE	CCPM	CCPM	2008	9700	18/04/2025	oui	5,9	10,0	8,0	Non	**7,2**
MOUTHE - GELLIN	CCLMHD	CCLMHD	1985	3500	23/04/2025	oui	5,1	4,6	10,0	Oui	**6,6**
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	Gaz & Eaux	1977	2500	17/11/2025	oui	10,0	6,4	9,0	Oui	**8,5**

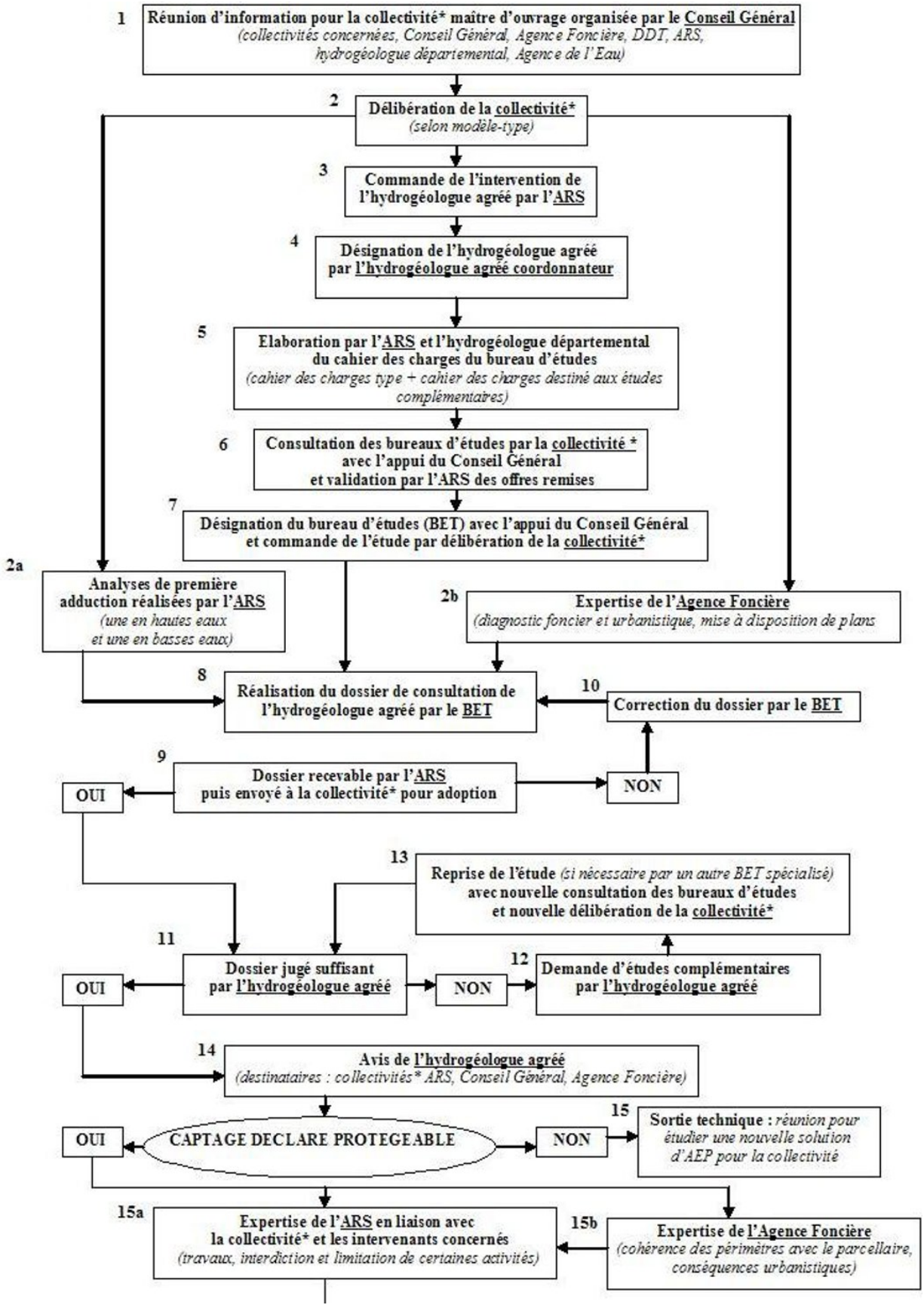
STEP	Maître d'ouvrage	Exploitant	Mise en service	Capacité	Date du contrôle	Validation	Cotations				
							Dispositifs mesure débit	Dispositifs prélèvement	Comparatif analytique	Système qualité performant	GLOBAL
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	Gaz & Eaux	1976	5000	17/11/25 16-17/12/25	oui	9,9	10,0	9,0	Oui	**9,7**
QUINGEY	CCLL	SAUR	2007	2000	28/04/2025	oui	9,9	4,3	10,0	Non	**7,3**
RIVIERE-DRUGEON (LA)	CCFD	CCFD	2000	7000	02/10/2025	oui	10,0	10,0	10,0	Oui	**10,0**
ROUGEMONT	CC2VV	CC2VV	2016	2083	09/10/2025	oui	6,4	6,1	8,0	Oui	**6,9**
RUSSEY (LE)	Russey (Le)	Russey (Le)	1994	3133	16/09/2025	oui	9,7	7,9	8,0	Oui	**8,5**
SANCEY-LE-GRAND	SIVU du Val de Sancey	Gaz & Eaux	2006	3000	28/11/25 20/01/26	oui	10,0	10,0	9,0	Oui	**9,7**
SEPTFONTAINE	SIA de la Bouvière	Gaz & Eaux	2008	2300	04/06/2025	oui	9,8	10,0	8,0	Non	**8,4**
TREVILLERS	CCPM	CCPM	1995	2333	19/09/2025	oui	10,0	8,9	9,0	Non	**8,4**
VALDAHON	CCPHD	Gaz & Eaux	2000	14500	05/09/2025	oui	6,4	7,9	9,0	Oui	**7,8**
VERCEL	CCPHD	Gaz & Eaux	2002	15500	05/09/2025	oui	9,3	9,6	9,0	Oui	**9,3**
VILLE-DU-PONT	CCM	Gaz & Eaux	2007	3000	07/11/2025	oui	9,9	8,6	9,0	Oui	**9,2**
BELLEHERBE	CCPSB	CCPSB	2008	2000	01/04/2025	oui	9,9	10,0	9,0	Non	**8,7**
ORNANS	CCLL	Gaz & Eaux	1983	4500	16/12/2025	oui	8,8	9,3	8,0	Oui	**8,7**
ANJOUTEY	CCVS	CCVS	2014	4670	13/05/2025	oui	9,9	10,0	9,0	Oui	**9,7**
GIROMAGNY	CCVS	CCVS	2000	9400	08/09/2025	oui	9,3	10,0	9,0	Oui	**9,5**
LA CHAPELLE SOUS ROUGEMONT	CCVS	CCVS	2007	3000	13/05/2025	oui	9,9	10,0	9,0	Oui	**9,7**

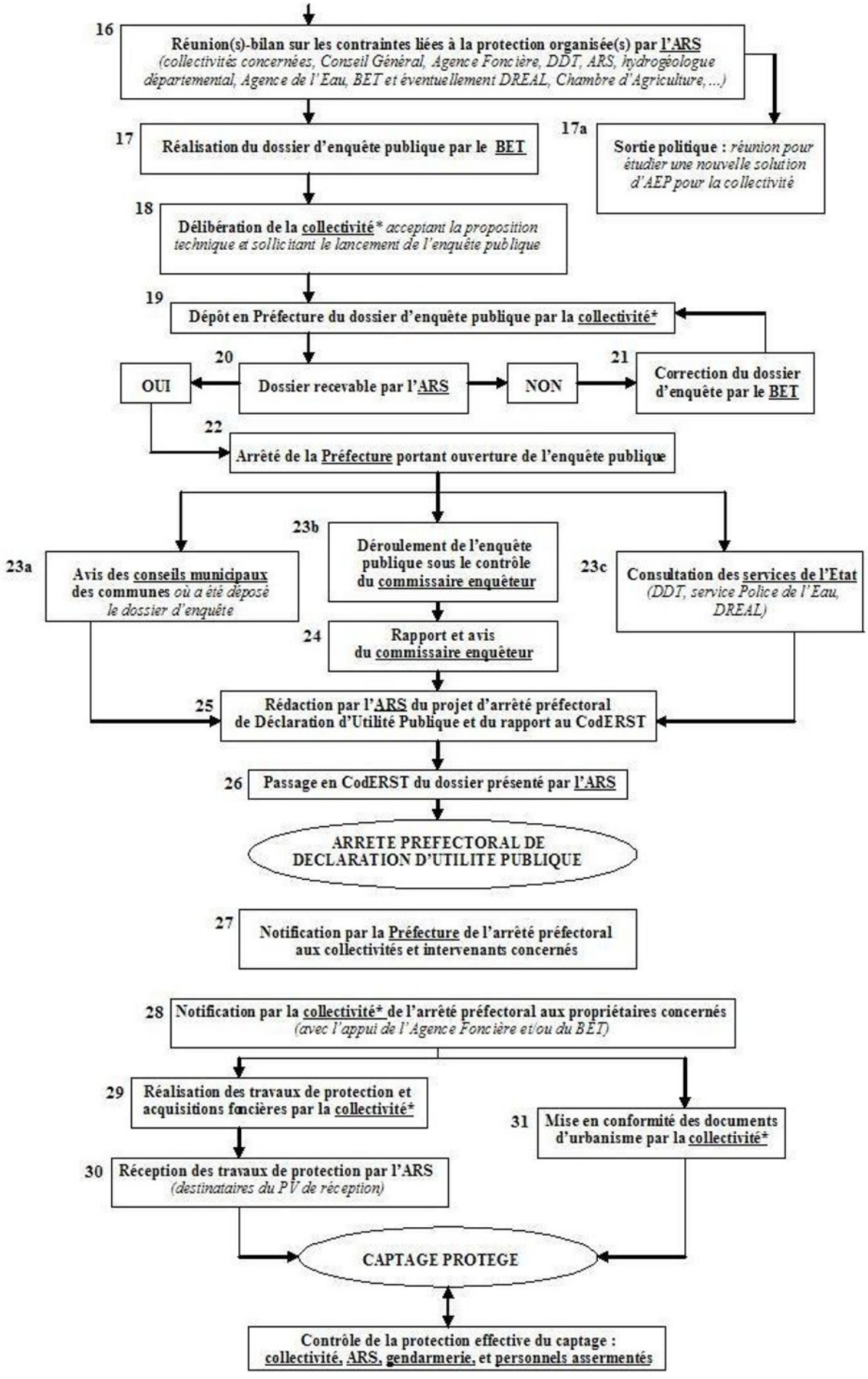
3 – AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS DE MOINS DE 501 EH REALISEE EN 2025

	LOT	CODE SANDRE de la STEP	NOM de la STEP	Technicien SATE	FILIERE EAU	CAPACITE (en EH)	EXPLOITANT de la STEP	FREQUENCE AUTOSURVEILLANCE
1	1	060925003001	**ABBENANS**	OC	BAAP	500	CC2VV	1 an
2	1	060925019002	**APPENANS**	OC	FPR	400	CC2VV	2 ans
3	1	060925083001	**BOURNOIS**	OC	LB	400	CC2VV	2 ans
4	1	060925181001	**CUBRIAL**	OC	LN	220	CC2VV	2 ans
5	1	060925365001	**MANCENANS**	OC	FPR	400	CC2VV	2 ans
6	1	060925431001	**ONANS**	OC	FPR	500	CC2VV	1 an
7	1	060925461001	**POMPIERRE-SUR-DOUBS**	OC	LB	250	CC2VV	2 ans
8	1	060925553001	**SOYE**	OC	LB + FPR	450	CC2VV	2 ans
9	1	060925116002	**CHAMPLIVE**	OC	DB	320	CCDB	2 ans
10	1	060925298001	**GROSBOIS**	OC	LB	300	CCDB	2 ans
11	1	060925341001	**LOMONT-SUR-CRETE**	OC	BAAP - SBR	420	CCDB	2 ans
12	1	060925520001	**SAINT-JUAN**	OC	FPR	210	CCDB	2 ans
13	1	060925566001	**TOUR-DE-SCAY**	OC	FPR	380	CCDB	2 ans
14	1	060925624001	**VILLERS-GRELOT**	OC	LB	300	CCDB	2 ans
15	2	060925629001	**VOILLANS**	HR	LB	300	CCDB	2 ans
16	2	060925554001	**SURMONT**	HR	BAAP	413	COMMUNE	2 ans
17	2	060925583001	**VALONNE**	HR	FPR	320	COMMUNE	2 ans
18	2	060925597002	**VELLEVANS**	HR	LB+FPR	250	COMMUNE	2 ans
19	2	060925635001	**VYT-LES-BELVOIR**	HR	FPR	250	COMMUNE	2 ans
20	2	060925325001	**LANDRESSE**	HR	FPR	400	CCPHD	2 ans
21	2	060925333001	**LAVIRON**	HR	FPR	400	CCPHD	2 ans
22	2	060925028001	**PREMIERS SAPINS Athose**	HR	LN	400	CCPHD	2 ans
23	2	060925091001	**BRESEUX (LES)**	HR	BAAP	500	CCPM	1 an
24	2	060925114001	**CHAMESOL**	HR	BAAP	500	CCPM	1 an
25	2	060925213001	**ECORCES (LES)**	HR	BAAP	500	CCPM	1 an
26	3	060925026001	**ARC-SOUS-MONTENOT**	DB	LN	260	COMMUNE	2 ans
27	3	060925002001	**ABBANS-DESSUS**	DB	FPR	400	CCLL	2 ans
28	3	060925120002	**CHANTRANS**	DB	FPR	500	CCLL	1 an
29	3	060925155002	**CLERON**	DB	FPR	500	CCLL	1 an
30	3	060925211001	**ECHEVANNES**	DB	BAAP	500	CCLL	1 an
31	3	060925223001	**ETERNOZ-VALLEE-DU-LISON**	DB	FS	250	CCLL	2 ans
32	3	060925340001	**LOMBARD**	DB	FPR	250	CCLL	2 ans
33	3	060925415001	**MOUTHIER-HAUTE-PIERRE**	DB	FPR	400	CCLL	2 ans
34	3	060925511001	**RUREY**	DB	FPR	500	CCLL	1 an
35	3	060925537001	**SCEY-MAISIERES**	DB	FPR	320	CCLL	2 ans
36	3	060925055001	**BERTHELANGE**	DB	LN	275	SIEVO	2 ans
37	3	060925101004	**BURGILLE Nord**	DB	FPR	500	SIEVO	1 an
38	3	060925150001	**CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON**	DB	FPR	400	SIEVO	2 ans
39	3	060925162002	**CORCELLES-FERRIERES**	DB	LN	250	SIEVO	2 ans
40	3	060925235001	**FERRIERES-LES-BOIS**	DB	FPR	400	SIEVO	2 ans

41	3	060925257001	**FRANEY**	DB	LN	300	SIEVO	2 ans
42	3	060925374001	**MERCEY-LE-GRAND**	DB	LN	500	SIEVO	1 an
43	3	060925455001	**PLACEY**	DB	LN	500	SIEVO	1 an
44	3	060925510001	**RUFFEY-LE-CHATEAU**	DB	LN	400	SIEVO	2 ans

4 - DETAIL DE LA PROCEDURE DE PROTECTION DES CAPTAGES




16
Réunion(s)-bilan sur les contraintes liées à la protection organisée(s) par l'ARS
(collectivités concernées, Conseil Général, Agence Foncière, DDT, ARS, hydrogéologue départemental, Agence de l'Eau, BET et éventuellement DREAL, Chambre d'Agriculture, ...)
17
Réalisation du dossier d'enquête publique par le BET
17a
Sortie politique : réunion pour étudier une nouvelle solution d'AEP pour la collectivité
18
Délibération de la collectivité* acceptant la proposition technique et sollicitant le lancement de l'enquête publique
19
Dépôt en Préfecture du dossier d'enquête publique par la collectivité*
20
Dossier recevable par l'ARS
OUI
NON
21
Correction du dossier d'enquête par le BET
22
Arrêté de la Préfecture portant ouverture de l'enquête publique
23a
Avis des conseils municipaux des communes où a été déposé le dossier d'enquête
23b
Déroulement de l'enquête publique sous le contrôle du commissaire enquêteur
23c
Consultation des services de l'Etat (DDT, service Police de l'Eau, DREAL)
24
Rapport et avis du commissaire enquêteur
25
Rédaction par l'ARS du projet d'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique et du rapport au CodERST
26
Passage en CodERST du dossier présenté par l'ARS
ARRETE PREFECTORAL DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
27
Notification par la Préfecture de l'arrêté préfectoral aux collectivités et intervenants concernés
28
Notification par la collectivité* de l'arrêté préfectoral aux propriétaires concernés
(avec l'appui de l'Agence Foncière et/ou du BET)
29
Réalisation des travaux de protection et acquisitions foncières par la collectivité*
30
Réception des travaux de protection par l'ARS
(destinataires du PV de réception)
31
Mise en conformité des documents d'urbanisme par la collectivité*
CAPTAGE PROTEGE
Contrôle de la protection effective du captage : collectivité, ARS, gendarmerie, et personnels assermentés

5 - ACCOMPAGNEMENT DES PROCEDURES DE PROTECTION DES CAPTAGES EN 2025

Date	Collectivité	Objet
11/07/2025	CC2VV	COPIL AAC Hyémondans
04/09/2025	SIEP Froidefontaine	Réunion PPC source Froidefontaine
26/11/2025	CC2VV	COPIL AAC Hyémondans